

## République du Congo: Programme de référence

Le présent document sur le programme de référence pour la République Congo a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international à titre de référence pour des consultations périodiques avec le pays membre. Il repose sur les informations disponibles au 27 juin 2007, date à laquelle sa rédaction a été achevée. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du gouvernement de la République du Congo ou du Conseil d'administration du FMI.

Une déclaration de l'administrateur pour la République du Congo est aussi incluse.

La politique du FMI en matière de publication des rapports et autres documents émanant de ses services autorise la suppression des informations sensibles pour les marchés.

**Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à adresser leurs observations, par courrier électronique, à [publicationpolicy@imf.org](mailto:publicationpolicy@imf.org).**

Des exemplaires de ce rapport sont disponibles à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623 7430 • Télécopie : (202) 623 7201  
Messagerie électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet: <http://www.imf.org>

Prix d'un exemplaire: 18 dollars

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Programme de référence**

Préparé par le Département Afrique

(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Anthony Boote

27 juin 2007

- L'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) conclu avec la République du Congo a été approuvé par le Conseil d'administration le 6 décembre 2004. Les première et deuxième revues de cet accord ont été achevées en août 2005 et juillet 2006, respectivement. Cependant, du fait de dérapages budgétaires considérables et de retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles en 2006 la troisième revue de l'accord n'a pas pu être menée à terme.
- Les dernières consultations au titre de l'article IV se sont terminées le 25 avril 2007. Les administrateurs ont alors encouragé les autorités à s'entendre avec les services du FMI sur un programme de référence qui puisse remettre l'accord FRPC sur les rails.
- Des discussions sur un programme de référence ont été engagées avec la République du Congo à Brazzaville (12–25 octobre 2006 et 30 avril–9 mai 2007) et à Washington (26 février–2 mars 2007 et 16–19 avril 2007). La mission était composée de MM. Mongardini (chef de mission), Bessaha, Karangwa et Shen, et Mmes Karpowicz, et Lu (tous du Département Afrique), Mme Oliva (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques), M. Carcillo (Département des finances publiques), et M. Moussa (Représentant résident). MM. Rutayisire et Kudiwu (Bureau de l'administrateur) ont pris part aux discussions de politique générale.
- La mission a rencontré le Président Sassou–Nguesso, le Premier ministre, M. Mvouba, le Ministre d'État, Ministre du Plan, M. Moussa, le Ministre des Finances, M. Issoïbeka, le Directeur National de la BEAC. M. Dzon, d'autres hauts responsables, ainsi que des représentants des bailleurs de fonds, de la société civile et des media.
- Dans la lettre d'intention ci-jointe, les autorités expliquent qu'elles entendent mettre en œuvre un programme de référence d'avril à septembre 2007 afin d'établir des antécédents solides avant une reprise des discussions sur un accord FRPC.

## Table des matières

Résumé analytique .....	3
I. Introduction.....	4
II. Évolution de l'économie en 2006 et au début 2007.....	4
III. Discussions de politique économique sur le programme de référence.....	10
A. Perspectives à moyen terme .....	10
B. Cadre macroéconomique pour 2007.....	12
C. Politique budgétaire.....	12
D. Politique monétaire et réformes du secteur financier.....	15
E. Gouvernance et transparence.....	15
F. Gestion de la dette extérieure.....	16
G. Réduction de la pauvreté.....	16
H. Assistance technique.....	17
I. Communication de données.....	17
J. Suivi du programme et risques.....	17
IV. Évaluation par les services du FMI.....	18

### Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–12.....	20
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2004–12.....	21
3. Situation monétaire, 2004–07.....	23
4. Balance des paiements, 2004–12.....	24
5. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015.....	25
6. Principaux indicateurs du secteur pétrolier, 2004–09.....	27
7. Éléments des opérations financières de l'État, 2005–12.....	28
8. Besoins de financement extérieur, 2004–12.....	30
9. Dette extérieure, 2004–06.....	30

### Graphiques

1. Cours du pétrole, exportations et croissance du PIB réel, 2001–06.....	5
2. Évolution de l'inflation, janvier 2006–mars 2007.....	6
3. Taux de change effectifs nominal et réel, 2001–07.....	6
4. Évolution de la situation budgétaire, 2001–06.....	7
5. Écarts par rapport à l'accord FRPC, 2005–09.....	11

### Appendice

I. Lettre d'intention.....	31
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	34
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	53

### Résumé analytique

- **Le programme appuyé par la FRPC a dérapé en 2006.** En raison de considérables dépassements de dépenses (estimés à 21 % du PIB non pétrolier) et de retards dans la mise en œuvre des conditionnalités structurelles, notamment dans les domaines de la gouvernance et de la transparence, la troisième revue de l'accord FRPC n'a pas pu être conclue.
- **Les autorités se sont entendues avec les services du FMI sur un programme de référence couvrant la période avril-septembre 2007.** Ce programme vise à avancer vers la viabilité budgétaire, à renforcer la gestion des finances publiques et à améliorer la gouvernance et la transparence. L'établissement de solides antécédents de politique économique dans le cadre de ce programme de référence permettrait de jeter les bases d'une reprise des discussions sur un accord appuyé par la FRPC d'ici la fin 2007.
- **Le programme de référence est ancré autour du budget de 2007 récemment adopté par le parlement.** Le budget, qui s'appuie sur des projections de recettes suffisamment prudentes et sur une croissance modérée des dépenses publiques, parvient à concilier le maintien de la stabilité macroéconomique avec le souci de dégager un espace fiscal pour des dépenses urgentes d'infrastructure.
- **Malgré de récents progrès, la mise en œuvre des réformes de gouvernance a été retardée.** Récemment, les autorités et la société civile se sont engagées à mettre en commun leurs efforts pour introduire plus de transparence dans la gestion des ressources. Le projet de loi portant création d'un observatoire anticorruption a été adopté par le parlement en juin 2007.
- **Les autorités sont en train d'apporter la dernière main au premier projet document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) complet.** Les services du FMI et de la Banque mondiale ont offert leurs commentaires sur un premier avant-projet de DSRP. Le DSRP devrait être parachevé d'ici la fin 2007.
- **Les dérapages budgétaires représentent le principal risque pour la mise en œuvre du programme.** Dans la perspective des élections législatives de 2007, municipales de 2008 et présidentielles de 2009, les pressions politiques se multiplient pour accroître les dépenses. Parmi les autres risques, il convient de citer les contraintes de capacité de mise en œuvre, les lacunes statistiques, le manque de consensus politique sur les réformes de gouvernance et de transparence, et les chocs exogènes liés aux cours du pétrole et à la sécurité régionale. Un accident survenu récemment sur une grande plateforme pétrolière pourrait également réduire sensiblement la production de brut en 2007. Enfin, d'autres saisies des suites de poursuites entamées par certains créanciers, ne sont pas à exclure.

## I. INTRODUCTION

1. **Dans la lettre d'intention ci-jointe, les autorités demandent la mise en place d'un programme de référence pour la période allant d'avril à septembre 2007.** Les principaux objectifs du programme de référence sont de préserver la stabilité macroéconomique, d'orienter la politique budgétaire sur la voie de la viabilité et d'accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles — y compris les déclencheurs pour le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) — pour que la République du Congo puisse mettre à profit l'allègement de la dette et le soutien extérieur à l'appui de la stratégie que les autorités ont définie pour combattre la pauvreté.
2. **Le programme de référence coïncidera avec la première étape d'un cycle électoral prolongé qui s'étalera sur les trois années à venir.** Après les deux tours des élections législatives programmés pour juin et juillet 2007, les électeurs seront également appelés aux urnes pour le scrutin municipal puis pour les élections présidentielles en 2008 et 2009, respectivement. Avec le concours de la communauté des bailleurs de fond, les autorités avancent sur le chemin de la consolidation de la paix et de la réconciliation avec les anciens miliciens.

## II. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE EN 2006 ET AU DÉBUT 2007

3. **Le bilan macroéconomique de 2006 reste globalement inchangé depuis le dernier rapport<sup>1</sup>.** Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,1 % grâce à l'augmentation de la production du secteur pétrolier et au dynamisme des secteurs de la transformation et du bâtiment (graphique 1). L'inflation a sensiblement augmenté en 2006 du fait d'une politique budgétaire expansionniste et des goulets d'étranglement dans les transports (graphique 2). Le Congo accuse un considérable différentiel d'inflation avec ses partenaires commerciaux, ce qui a abouti à une forte appréciation du taux de change effectif réel (graphique 3). Du fait d'importants dérapages dans les dépenses, le déficit budgétaire primaire hors pétrole s'est creusé pour atteindre environ 52,6 % du PIB révisé hors pétrole, par rapport à un objectif de 32 % dans le cadre du programme (graphique 4).<sup>2</sup> La croissance du crédit au secteur privé, certes plus forte que ces deux dernières années, n'en reste pas moins timide car les banques

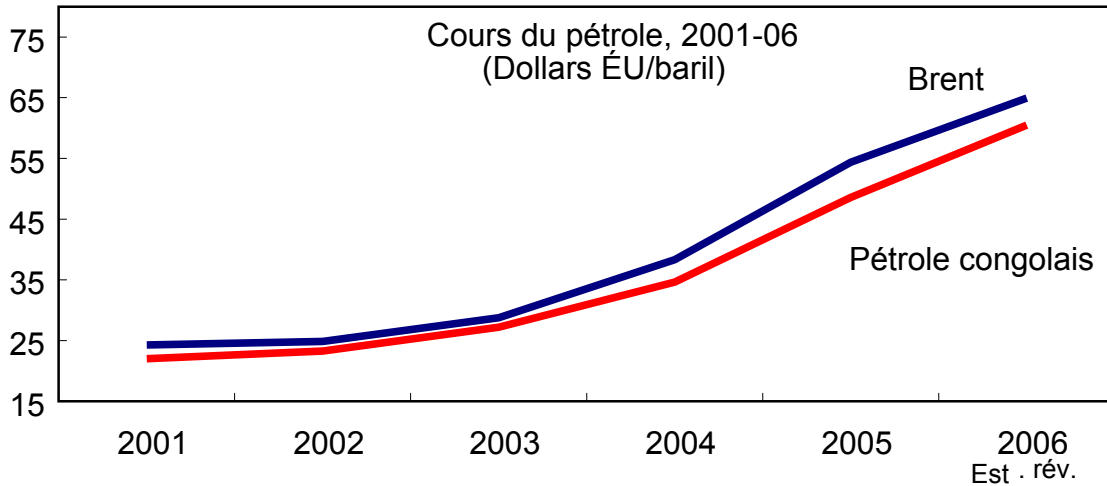
---

<sup>1</sup> Rapport pays du FMI No. 07/205.

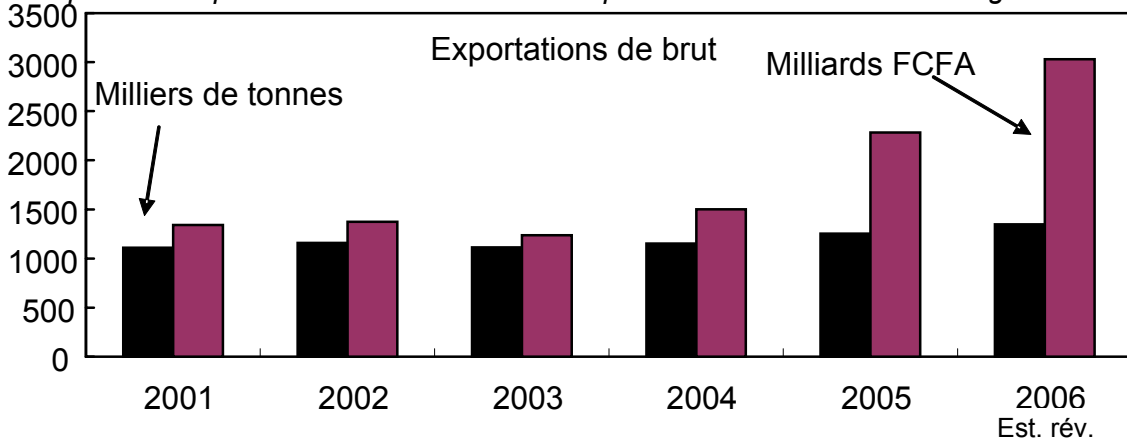
<sup>2</sup> Le déficit budgétaire non primaire a été estimé à 44 % au moment des consultations de 2007 au titre de l'article IV. Depuis, les nouvelles données fournies par les autorités révèlent que les dépenses courantes primaires et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures ont dépassé les estimations initiales de 2,3 % et 1,4 % du PIB hors-pétrole, respectivement, et que la croissance du PIB hors-pétrole a légèrement fléchi (5,8 % par rapport à 6,3 %).

Graphique 1. République du Congo : Cours du pétrole, exportations et croissance du PIB réel, 2001-06

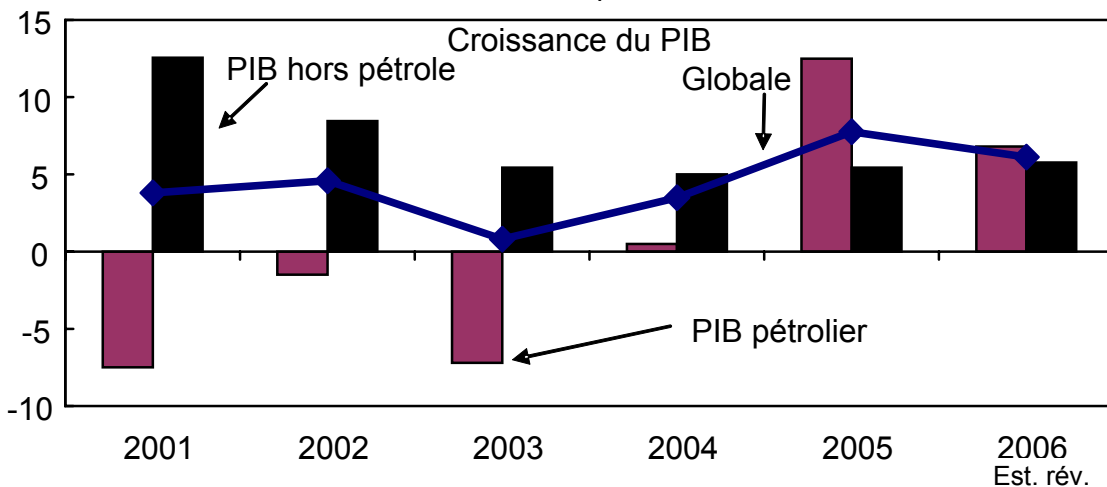
*Du fait de la montée des cours du brut durant ces dernières années ...*



*...la production pétrolière et les recettes à l'exportation ont sensiblement augmenté...*



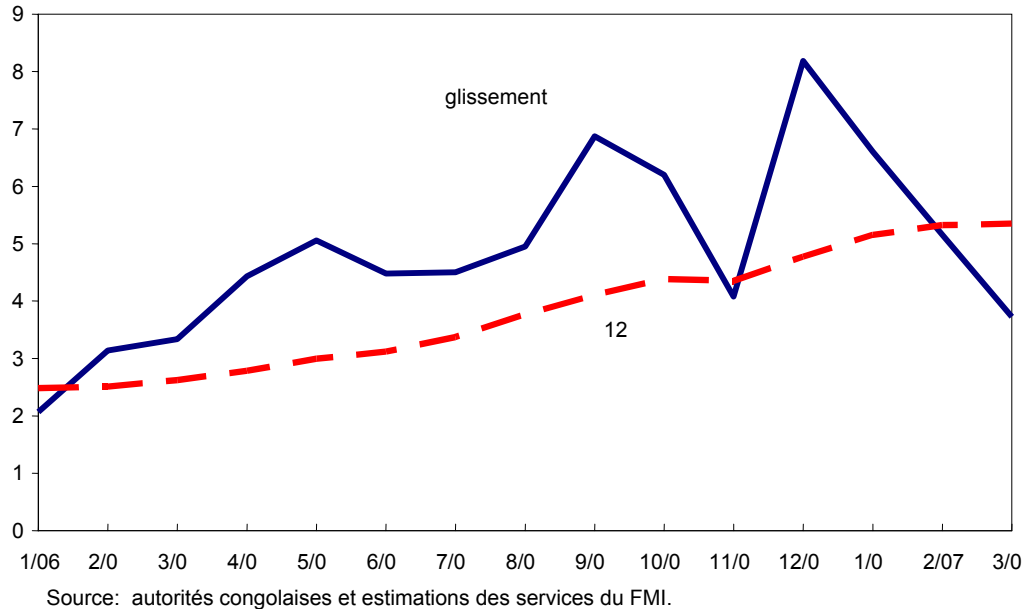
*...et cela a aussi contribué à une plus forte croissance du PIB .*



Sources: autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

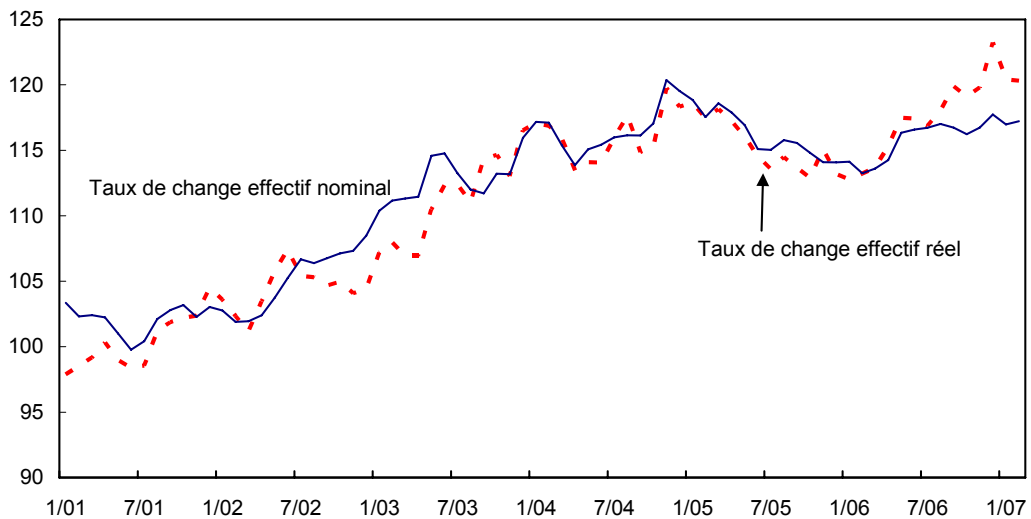
Graphique 2. République du Congo : évolution de l'inflation, janvier 2006 - mars 2007  
(pourcentage de variation de l'indice des prix à la consommation)

*L'inflation s'est accentuée en 2006, du fait d'une politique budgétaire expansionniste et de perturbations dans les transports, mais elle s'est modérée depuis.*



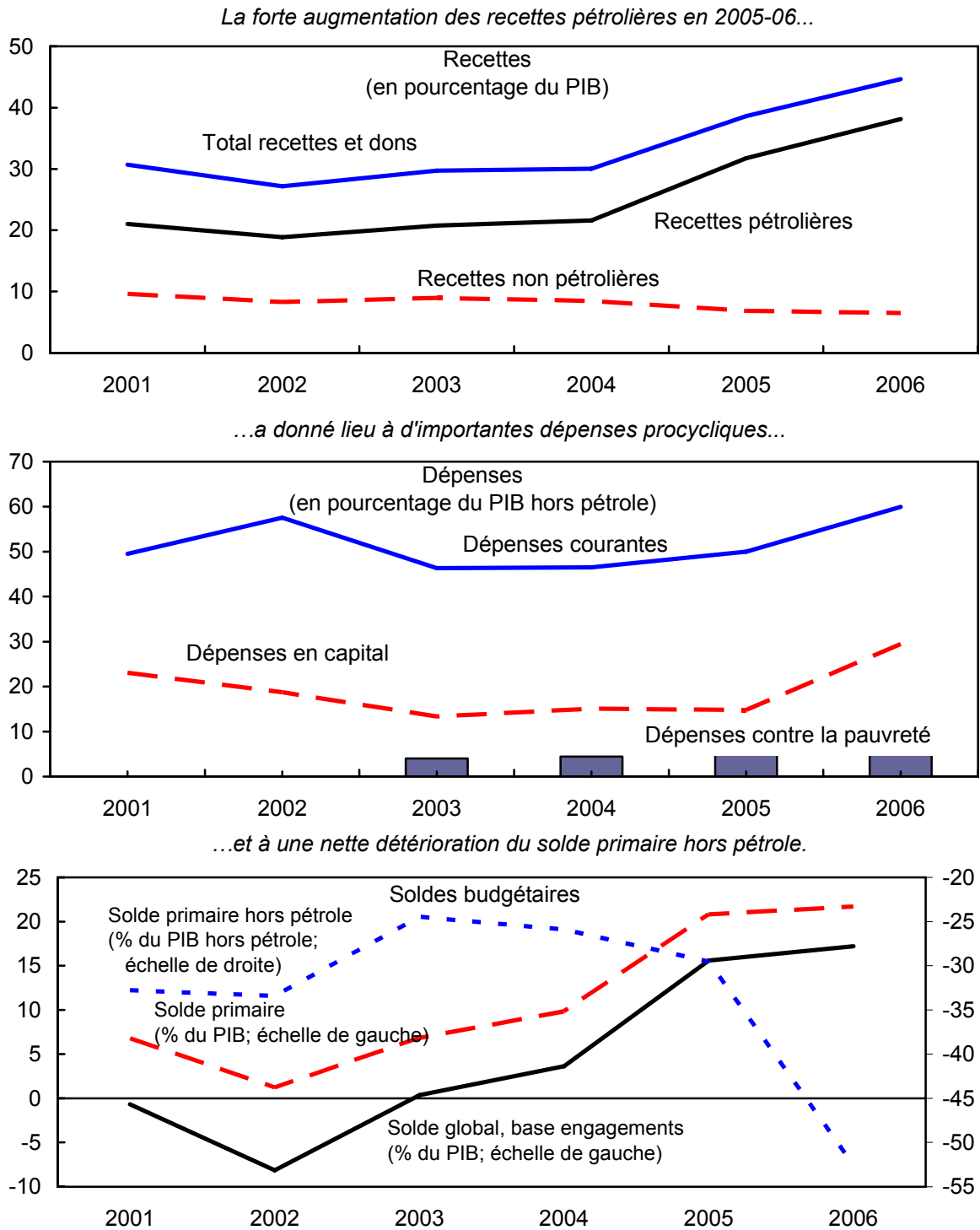
Graphique 3. République du Congo : taux de change effectifs nominal et réel, 2001-07

*Le taux de change effectif réel s'est apprécié sensiblement en 2006, principalement du fait du différentiel d'inflation avec les partenaires commerciaux.*





Graphique 4. République du Congo: évolution de la situation budgétaire, 2001-06



Source: autorités congolaises et estimations des services du FMI.

hésitent à prendre des risques dans un environnement caractérisé par le manque d'information sur les emprunteurs, des normes comptables inadaptées, le manque de garanties et la faiblesse du système judiciaire. Par ailleurs, la vigueur des exportations pétrolières a contribué à l'excédent du solde des transactions courantes (environ 13 % du PIB).

4. **D'après certaines indications préliminaires, et comme prévu, l'activité économique a ralenti durant le premier trimestre de 2007.** Ce ralentissement s'explique principalement par la diminution de la production pétrolière, elle-même imputable à la maturation de certains gisements. Par ailleurs, durant cette même période, l'inflation s'est modérée avec la baisse des prix des denrées alimentaires et des matériaux de construction. Au plan budgétaire, les données préliminaires pour le premier trimestre mettent en évidence des résultats conformes aux objectifs du programme (tableau-texte). Cependant, l'accident qui s'est produit au début du mois de mai sur une grande plate-forme pétrolière risque de perturber la production et entraîner une diminution des recettes pétrolières par rapport au montant budgétisé pour le deuxième semestre de l'année.<sup>3</sup>

Tableau texte. République du Congo — Dépenses publiques, 2005–07  
(en milliards de FCFA)

	2005	2006		2007 Mar.	
		Prog.	Est. rév.	Obj. ind.	Est. préél. (cumulé)
<b>Recettes totales</b>	1240	1367	1791	360	363
Recettes pétrolières	1020	1128	1531	289	301
Recettes non pétrolières	220	240	261	65	62
<b>Dépenses primaires</b>	571	677	916	245	224
Dépenses primaires courantes	417	461	563	140	129
Dépenses intérieures en capital	154	216	353	106	95

Sources: autorités congolaises; estimations des services du FMI.

5. **L'expansion du crédit s'est accélérée au premier trimestre.** Le crédit à l'économie a enregistré une expansion de 15 % du fait de la forte demande du secteur privé non pétrolier. L'organisme régional de supervision a jugé toutes les banques congolaises en bonne santé à la fin 2006, après la privatisation d'une banque en difficultés en octobre 2006.

6. **Les autorités ont progressé sur le dossier des réformes structurelles.** Les rapports trimestriels de certification des recettes pétrolières pour 2006 produits par un cabinet d'audit de réputation internationale ont été affichés sur le site Internet du gouvernement (tableau

<sup>3</sup> Les autorités ont signalé que la production totale annuelle pouvait être sensiblement réduite. Elles ne sont cependant pas encore en mesure de réviser les projections de production pétrolière vu les incertitudes qui entourent le calendrier des réparations.

texte). Les rapports font état d'un écart inexplicé entre la valeur du pétrole commercialisé et les recettes pétrolières figurant dans les tableaux budgétaires du gouvernement, de 103 milliards de FCFA (soit 8,2 % du PIB hors pétrole), ce qui pourrait en partie s'expliquer par des retards dans les transferts des recettes pétrolières au Trésor. Ces retards étaient à l'origine de l'écart de 26 milliards de FCFA constaté en 2005. L'écart de 2006 fera l'objet d'un rapport de rapprochement audité qui devra être rendu d'ici la fin juin 2007. Les autorités ont lancé une étude diagnostique sur la viabilité économique de la raffinerie de la CORAF, et les audits financiers des sociétés nationales d'électricité, d'eau et de chemins de fer.

Tableau texte. République du Congo — Production et commercialisation du brut, 2005–06  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2005		2006	
	Millions de barils	FCFA	Millions de barils	FCFA
Part de la production de brut revenant à l'État <sup>1</sup> (1=2-3)	43.3	1,140.1	50.2	1,606.8
Production totale de brut (2)	92.5	2,370.4	98.7	3,124.9
Part revenant aux opérateurs privés et à la SNPC <sup>1</sup> (3)	49.2	1,230.3	48.6	1,518.9
Variation des stocks intérieurs de brut <sup>1</sup> (4)	1.5	26.0	-1.9	-49.8
Commercialisation <sup>1,2</sup> (5=1+4)	41.8	1,114.1	52.1	1,656.6
Commercialisation par la SNPC (6)	35.3	951.9	44.9	1,428.8
Commercialisation par des opérateurs privés (7)	6.4	162.2	7.2	227.6
Chargements saisis <sup>3</sup> (8)	...	19.7	...	0.0
Écarts d'évaluation, de trésorerie et de volume <sup>4</sup> (9)	...	21.9	...	23.0
Ajustement droits constatés/caisse <sup>5</sup> (10)	...	26.0	...	...
Écart résiduel (11)	...	28.9	...	103.1
Paiement de primes (12)	...	2.1	...	22.7
Recettes budgétaires pétrolières (13=5-8-9-10-11+12)	...	1,019.8	...	1,530.5

Sources: Autorités congolaises; rapports des auditeurs; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Valeurs auditées ou certifiées de source indépendante.

<sup>2</sup> Dans leurs rapports trimestriels de certification les auditeurs vérifient le prix payé pour le brut, mais ils ne vérifient pas le processus de commercialisation de la SNPC.

<sup>3</sup> Déduction faite du produit d'un chargement de brut saisi par un créancier suite à la décision d'un tribunal en mai 2005.

<sup>4</sup> L'"écart d'évaluation" correspond à la différence entre les cours de référence internationaux et les taux et prix pratiqués par la SNPC. L'"écart de trésorerie" correspond aux erreurs de comptabilisation par la SNPC des stocks de pétrole de l'État.

<sup>5</sup> Les arriérés et les différences entre les traitement comptables caisse/droits constatés. Pour 2006, cette information n'est pas encore disponible.

**7. Malgré de récents progrès, le travail sur le dossier de la gouvernance accuse du retard.** La loi portant création de l'observatoire anticorruption, déclencheur important pour le point d'achèvement PPTE et repère structurel de l'accord FRPC pour la fin septembre 2006, a

été promulguée par le Parlement au début juin 2007. L'observatoire devrait sous peu être doté d'effectifs par un décret présidentiel.

### III. DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE SUR LE PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

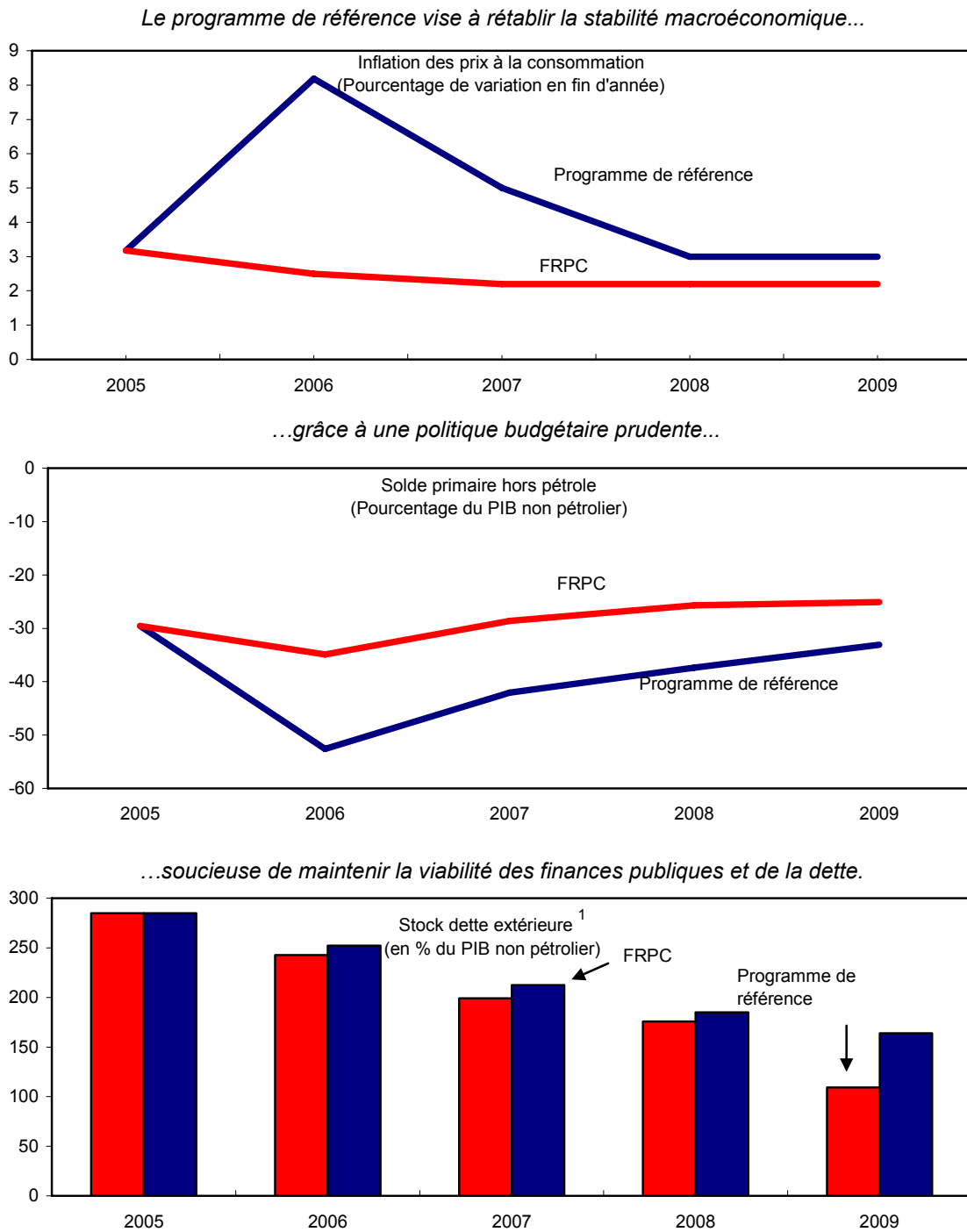
8. **Le programme de référence s'attaquera aux dérapages budgétaires de 2006 et progressera sur le front des réformes structurelles.** Sur la base de ce qui avait été initialement convenu en octobre 2006, les autorités ont sollicité un montant de dépenses supplémentaires en 2007 pour répondre aux besoins urgents d'infrastructures et également une dilution des mesures de réformes structurelles. Le budget, fruit de nombreuses consultations avec les services du FMI et adopté par le parlement en mai 2007, parvient à concilier le maintien de la stabilité macroéconomique et les besoins urgents de dépenses en infrastructures pour financer notamment la remise en état du chemin de fer et la réfection des réseaux d'alimentation en électricité et en eau et du système d'assainissement en eau de la capitale. Par ailleurs, le budget corrigera dans une grande mesure les dérapages constatés en 2006 (graphique 5). Au plan structurel, les services du FMI et les autorités ont convenu qu'il faut redoubler d'efforts dans les réformes pour améliorer la gestion des finances publiques, renforcer la gouvernance et la transparence, mieux gérer le produit des ressources naturelles et pétrolières, et créer un environnement propice au développement de l'activité du secteur privé et de l'investissement direct étranger.

#### A. Perspectives à moyen terme

9. **Les perspectives à moyen terme actualisées sont conformes à la stratégie de croissance soutenue énoncée dans le rapport sur les consultations de 2007 au titre de l'article IV.** Les discussions se poursuivent sur la stratégie dans son ensemble, mais sa composante budgétaire, étayée par les réformes structurelles, sera le principal point d'ancrage pour les perspectives à moyen terme. C'est ainsi que les autorités ont convenu d'un sentier d'ajustement qui prévoit une diminution progressive du déficit primaire hors-pétrole et tient compte des ressources pétrolières limitées du pays, de ses considérables besoins en infrastructures et de ses contraintes de capacités d'absorption et d'administration.

10. **L'ajustement budgétaire préconisé s'appuie à la fois sur une augmentation des recettes non pétrolières et sur une croissance limitée des dépenses primaires.** Le ratio recettes non pétrolières/PIB hors pétrole devrait s'accroître de façon soutenue jusqu'à atteindre 22 % du PIB en 2009. Les autorités maîtriseront les pressions en matière de dépenses en limitant la croissance globale des dépenses primaires, et notamment en réduisant les subventions aux produits pétroliers. Par ailleurs, les dépenses dans les secteurs prioritaires, y compris celles issues de l'allégement intérimaire, devraient s'accroître

Graphique 5. République du Congo: Écarts par rapport à l'accord FRPC, 2005-09



Sources: Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le stock projeté de la dette dans le programme de référence en 2009 est nettement inférieur à celui du programme FRPC du fait des hypothèses d'allègement total au titre des initiatives PPTE et IADM.

sensiblement à moyen terme. Le déficit primaire hors pétrole devrait ainsi être progressivement ramené à 33 % du PIB hors pétrole en 2009, évolution conforme à la viabilité budgétaire à long terme.

11. **Les perspectives économiques à moyen terme sont tributaires de plusieurs hypothèses.** On citera notamment i) le profil de la production pétrolière sur les années à venir (avec la mise en exploitation éventuelle de nouveaux gisements et la mise hors service progressive des anciens); ii) la stabilité régionale; iii) la prudence des politiques budgétaires; iv) l'accélération des réformes structurelles pour promouvoir le développement du secteur privé; et v) les offres d'allégement de la dette. À partir de ces hypothèses, le cadre macroéconomique à moyen terme table sur une croissance annuelle du PIB réel de quelque 5 % et une inflation moyenne de 3 % en 2009, conformément aux objectifs de la politique monétaire régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

### B. Cadre macroéconomique pour 2007

12. **Le cadre macroéconomique à la base du programme de référence s'appuie sur une croissance du PIB réel de 3,7 % et une inflation moyenne de 7 %.**<sup>4</sup> Le PIB pétrolier devrait perdre 1,6 % du fait du recul temporaire de la production de brut liée à l'arrivée à maturation de plusieurs gisements. Une forte croissance dans le secteur non pétrolier, avec une activité encore robuste dans le bâtiment et dans les services, devrait plus que compenser cette perte. Le déficit budgétaire primaire hors pétrole devrait être réduit d'environ 10 points, pour être ramené à 42 % du PIB hors pétrole, principalement grâce à une diminution des dépenses courantes primaires. L'excédent du solde des transactions courantes devrait s'amenuiser en raison de la diminution des exportations de brut. En conséquence, la balance des paiements devrait enregistrer un excédent modeste, lequel viendrait renforcer davantage les réserves brutes pour couvrir une quinzaine de mois d'importations. Les services du FMI ont attiré l'attention des autorités sur la récente appréciation du taux de change effectif réel et souligné que si cette tendance se maintenait, elle risquerait de ralentir l'activité économique non pétrolière et de remettre en question la viabilité du budget et celle de la dette.

### C. Politique budgétaire

13. **Le budget de 2007 s'appuie sur la préservation de la stabilité macroéconomique tout en visant à répondre aux besoins fondamentaux dans le social et l'infrastructure.** Le budget mise sur un ajustement sensible du déficit primaire hors pétrole par la voie de la rationalisation des dépenses. De manière plus précise, il vise i) une stricte maîtrise de la masse salariale; ii) une réduction sensible des charges communes; et iii) une diminution

---

<sup>4</sup> Ces projections ne tiennent pas compte du tassement temporaire de la production pétrolière lié au récent accident survenu sur une grande plateforme. L'impact de cet accident sera examiné avec les autorités lors de la première évaluation que les services du FMI feront du programme de référence.

importante des subventions au secteur pétrolier. Les dépenses en capital devraient s'accroître davantage car les autorités entendent investir plus dans les projets sociaux et les projets d'infrastructure. En outre, le remboursement de la dette et des arriérés intérieurs se poursuivra, avec notamment avec un paiement additionnel d'arriérés de salaires et de pensions.

**14. Le budget de 2007 comprend les mesures suivantes pour atteindre les objectifs budgétaires** (mémoire de politiques économiques et financières, MPEF, par. 11–17) :

- Renforcement des recettes pétrolières grâce à des transferts réguliers vers le budget, la poursuite de la certification trimestrielle des recettes pétrolières et l'adjudication transparente, avec mise en concurrence, des futures concessions pétrolières une fois que les recommandations de l'audit sur l'adjudication de la concession Marine XI auront été mises en œuvre.
- Pour renforcer l'administration fiscale, le numéro d'immatriculation unique sera étendu à toutes les transactions avec l'État et les recommandations des audits en cours de l'administration douanière et des recettes forestières de 2005 et 2006 seront mises en œuvre.
- Pour réduire les subventions aux produits pétroliers, les prix du carburant aviation seront augmentés de 15 % d'ici septembre 2007 et ils seront indexés sur les prix internationaux du marché à partir de cette date (tableau texte).<sup>5</sup>
- La gestion des dépenses sera améliorée, notamment i) en limitant le recours aux procédures de paiement par anticipation aux seuls cas d'urgence nationale, conformément à la loi organique relative aux lois de finances; et ii) en publiant sur le site Internet du gouvernement toutes les soumissions (acceptées ou rejetées) aux marchés publics de plus de 200 millions de FCFA.

---

<sup>5</sup> Les transferts de l'État à la CORAF comprennent les pertes techniques non liées aux subventions aux produits pétroliers. Ces pertes font l'objet de l'audit engagé sur la viabilité opérationnelle de la raffinerie.

Tableau texte. Subventions aux produits pétroliers raffinés  
(en pourcentage du PIB non pétrolier)<sup>1</sup>

Produit pétrolier	2005 <sup>2</sup>	2006 <sup>2</sup>	2007 <sup>3</sup>
Essence	0,1	-0,2	-0,5
Gasoi/Diesel	2,8	2,4	1,6
Carburant aviation	0,9	1,2	0,8
Pétrole lampant	0,3	0,3	0,2
Total	4,1	3,8	2,0

Sources: Autorités congolaises; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Un signe négatif dénote une fiscalité positive

<sup>2</sup> Les estimations s'appuient sur les niveaux moyens des prix intérieurs et internationaux.

<sup>3</sup> On suppose que les prix intérieurs pour le carburant aviation passent à 460 FCFA pour les transporteurs étrangers et à 335 FCFA pour les transporteurs nationaux d'ici septembre 2007; les prix mondiaux sont censés être conformes aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale pour le Brent, en supposant des ratios constants entre prix des produits pétroliers et cours du Brent par rapport à 2006; on suppose que les volumes consommés augmentent conformément au PIB réel non pétrolier.

15. **Les autorités restent déterminées à améliorer la gestion des finances publiques.** Avec le concours des services de la Banque mondiale, du FMI et d'autres bailleurs de fond, elles apportent la dernière main à un plan d'action global destiné à améliorer le cadre légal et réglementaire; la gestion du budget, du trésor et des investissements publics; et les marchés publics. En 2007, la priorité sera accordée à la réalisation d'un audit sur un échantillon représentatif de transferts courants et de dépenses publiques d'équipement exécutés en 2006. En outre, les autorités utiliseront le nouveau système de classification budgétaire préparé avec l'assistance technique du FMI pour programmer et exécuter le budget de 2008.<sup>6</sup> La nouvelle nomenclature sera déterminante pour contribuer à codifier et à suivre les dépenses de lutte contre la pauvreté et mettre en place un système informatisé de gestion des finances publiques. Enfin, les procédures de passation de marchés sont en train d'être revues et alignées sur les pratiques internationales exemplaires.

16. **La principale difficulté liée à l'exécution du budget tiendra au strict respect des crédits budgétaires approuvés par le parlement et des mécanismes de contrôle des dépenses.** Les autorités ont reconnu qu'il était important de respecter les allocations budgétaires. Elles ont également indiqué qu'elles pourraient envisager d'adopter un collectif budgétaire pour accroître davantage les dépenses en capital au deuxième semestre 2007 et ainsi pouvoir répondre à des besoins urgents d'investissement (MPEF, par.17). Il a été

<sup>6</sup> La nouvelle classification budgétaire est conforme au Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 et elle est mise en œuvre à titre expérimental pour le suivi de l'exécution du budget de 2007.



convenu que les dépenses supplémentaires seraient subordonnées à l'achèvement satisfaisant de la première évaluation du programme de référence, à une diminution de l'inflation, à la mise en œuvre satisfaisante des mesures destinées à améliorer la qualité des dépenses comme convenu dans le cadre du programme, à l'adoption d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) simplifié, et à une évaluation positive de la part des services de la Banque mondiale et du FMI des dépenses d'investissement additionnelles. Selon l'évolution des cours internationaux du brut, l'augmentation des montants des subventions aux produits pétroliers pourrait être une autre source de difficultés. Globalement, les autorités ont convenu de comprimer les transferts aux secteurs non prioritaires pour pouvoir atteindre les objectifs budgétaires globaux du programme.

#### **D. Politique monétaire et réformes du secteur financier**

17. **Conduite par la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), la politique monétaire vise à maintenir la stabilité des prix et à renforcer la position extérieure.** Le programme monétaire pour 2007 envisage une réduction de 19 % du crédit net à l'État. Cet objectif permet de dégager une marge d'augmentation sensible pour le crédit au secteur privé. En outre, la réduction projetée des arriérés intérieurs aura pour effet de libérer des ressources financières pouvant appuyer l'activité du secteur privé.

18. **S'inspirant de travaux déjà effectués par les services du FMI, les autorités sont en train d'élaborer une stratégie de développement du secteur financier.** L'audit de deux caisses de retraite et l'évaluation du cadre légal régissant le secteur financier sont prévus pour 2007. En outre, la BEAC envisage d'établir une agence nationale d'investigation financière en République du Congo d'ici septembre 2007 afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Un projet de décret relatif à l'organisation, au fonctionnement et au financement de cette cellule devrait être présenté au gouvernement en juin 2007.

#### **E. Gouvernance et transparence**

19. **Les réformes de gouvernance sont déterminantes pour assurer une croissance plus vigoureuse et soutenue.** Le programme du gouvernement pour 2007 insiste sur la nécessité d'accélérer la mise en application des déclencheurs liés au point d'achèvement de l'initiative PPTE et d'avancer dans les autres domaines structurels. S'agissant de la gouvernance, les autorités ont reconnu qu'il fallait rapidement mettre en place l'observatoire anticorruption et déposer au parlement un projet de loi régissant les conflits d'intérêt dans le secteur public (repère structurel à la fin décembre 2006 de l'accord FRPC). L'étude diagnostique sur la commercialisation du brut congolais devrait être achevée en septembre 2007, et les autorités adopteront le plan d'action y afférent d'ici la fin 2007. Enfin, s'appuyant sur les récentes discussions avec la société civile, les autorités entendent mettre sur pied d'ici septembre 2007 les comités nationaux prévus par l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI).

## F. Gestion de la dette extérieure

20. **Pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme, il faudra procéder à d'importants ajustements budgétaires et imposer des limites strictes à tout nouvel emprunt.** Au vu de cela, les services du FMI recommandent une fois de plus que les autorités aient recours à des emprunts concessionnels uniquement pour financer des projets d'investissement offrant des rendements élevés, et dans les cas où les ressources intérieures se révéleraient insuffisantes. Les services du FMI ont également demandé aux autorités de respecter le seuil de concessionnalité dans le cadre de l'accord FRPC. Les autorités entendent achever les discussions avec les deux derniers créanciers du Club de Paris et conclure un accord avec le Club de Londres d'ici la fin 2007. Les services du FMI ont de nouveau engagé les autorités à poursuivre des discussions avec tous les autres créanciers, y compris ceux qui ont entamé des poursuites, pour obtenir des conditions comparables à celles de l'initiative PPTE renforcée. Les autorités ont convenu d'accroître la transparence en affichant sur le site Internet du gouvernement des données trimestrielles et des projections de dette extérieure. En outre, l'intégralité de la gestion de la dette sera centralisée à la CCA.

## G. Réduction de la pauvreté

21. **Les autorités ont bien avancé dans la préparation de leur premier DSRP complet.** Un premier projet a été achevé avec le concours des bailleurs de fonds et des services du FMI et de la Banque mondiale. À l'heure actuelle, les autorités s'emploient activement à reviser cette version, laquelle définit les secteurs prioritaires de la lutte contre la pauvreté. Il reste à préparer un cadre macroéconomique qui identifie les dépenses prioritaires à moyen terme, précise les stratégies sectorielles, et fait ressortir le coût, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Cette phase du travail est jugée vitale pour assurer la conformité du DSRP avec la stratégie budgétaire à moyen terme des autorités et avec leur projet de cadre de dépenses à moyen terme. Les autorités sont déterminées à apporter la dernière main au DSRP d'ici la fin décembre 2007. Il a été convenu que le produit de l'assistance intérimaire au titre de l'initiative PPTE, déposé dans un compte de l'État à la banque centrale, servirait à financer des dépenses supplémentaires en faveur des pauvres, dès que i) un cabinet de réputation internationale achèvera l'audit du compte pour 2006; et ii) un comité de suivi ex-post aura été établi<sup>7</sup>. Le FMI n'a pas encore fourni d'assistance intérimaire PPTE car les assurances de financement des créanciers extérieurs n'ont pas encore été données et l'accord FRPC reste entre parenthèses.

---

<sup>7</sup> La responsabilité de ce comité se limitera au suivi des dépenses financées à partir de l'initiative PPTE.

## H. Assistance technique

22. **La République du Congo continuera de bénéficier d'une importante assistance technique à l'appui des objectifs du programme et des déclencheurs pour le point d'achèvement de l'initiative PPTE.** Les autorités ont besoin d'assistance technique dans les domaines de la gestion des finances publiques (GFP), des comptes nationaux et de la balance des paiements. S'agissant de la GFP, en coordination avec les services du FMI et l'Agence française de développement, l'AID a lancé deux études: l'une vise à rationaliser et à renforcer les procédures de gestion des dépenses publiques (GDP) et l'autre traite plus particulièrement de l'intégration et de l'informatisation de la GDP. Le Département des finances publiques (DFP) prévoit de passer en revue les processus de gestion des dépenses, une fois que des progrès suffisants auront été accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle classification budgétaire; ces progrès devront être évalués par les experts en finances publiques de l'AFRITAC. Les services du FMI se tiennent également prêts à fournir aux autorités une évaluation de l'impact social et de pauvreté des augmentations des prix des produits pétroliers envisagées pour la fin 2007.

## I. Communication de données

23. **Vu les récentes carences statistiques, les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité de transmettre des données et informations à intervalles réguliers et en temps opportun afin d'étayer un dialogue productif sur les politiques économiques et assurer le suivi de la mise en œuvre du programme de référence.** De manière plus précise, les autorités ont insisté sur leur détermination à fournir toutes les informations requises, conformément à ce que prévoit le protocole d'accord technique. La conduite à terme par les services du FMI de chacune des évaluations du programme de référence implique un flux d'informations satisfaisant.

## J. Suivi du programme et risques

24. **Le programme de référence fera l'objet d'un suivi sur la base d'objectifs quantitatifs et de repères structurels trimestriels convenus d'un commun accord** (MPEF, tableaux 3 et 4). Les missions des services du FMI évalueront les résultats à la fin juin 2007 et à la fin septembre 2007. Les autorités ont mis en œuvre deux mesures préalables à l'approbation du programme de référence par la Direction: i) promulgation d'une loi de finances conforme aux objectifs du programme budgétaire; et ii) le lancement d'un appel d'offres pour la sélection d'un cabinet de conseil indépendant de réputation internationale pour réaliser l'audit technique et financier d'un échantillon de transferts et de dépenses publiques d'investissement exécutés en 2006.

25. **La conjoncture économique se présente certes sous un jour favorable mais des risques non négligeables pèsent sur la mise en œuvre du programme de référence.** Les dérapages budgétaires représentent le plus gros risque. Concrètement, dans la perspective des

élections législatives, les pressions politiques s'accroissent déjà pour augmenter les dépenses en 2007. En outre, en l'absence de liens entre le budget et les stratégies sectorielles et vu les ressources considérables affectés à des projets qui ne disposent pas des détails suffisants nécessaires, la qualité des dépenses d'investissement risque de se voir compromise. Parmi les autres risques, on notera les contraintes de capacité de mise en œuvre, les lacunes persistantes en matière de données, le manque de consensus politique sur les réformes de gouvernance et de transparence, et les chocs exogènes liés à la sécurité régionale. Enfin, des saisies pourraient intervenir du fait de poursuites engagées par des créanciers.

#### IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

26. **L'intention des autorités de renouer, dans le cadre du programme de référence, avec des politiques macroéconomiques prudentes en 2007 et de mettre en œuvre leur programme de réformes structurelles est salutaire.** Le programme de référence devrait aider les autorités à consolider la stabilisation macroéconomique, à mener des réformes importantes dans la gestion des finances publiques, et à gérer de manière plus transparente les ressources naturelles. Par ailleurs, les services encouragent les autorités à formuler une stratégie destinée à développer le secteur financier et à instituer des réformes dans le domaine du commerce extérieur. La bonne mise en œuvre du programme de référence devrait permettre de reprendre des négociations sur un accord FRPC d'ici la fin 2007.

27. **Des politiques budgétaires prudentes et des réformes des finances publiques demeurent cruciales pour préserver la stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement.** Le budget de 2007 — principalement axé sur la mobilisation de recettes non pétrolières, l'affectation de plus de ressources aux secteurs sociaux et à l'infrastructure, la maîtrise des dépenses non prioritaires et l'amélioration de la qualité des dépenses d'équipement — parvient ainsi à concilier la stabilité macroéconomique et l'espace budgétaire nécessaire pour répondre aux besoins urgents de dépenses d'infrastructure. Les autorités doivent désormais strictement adhérer aux crédits approuvés par le parlement.

28. **La gestion budgétaire doit être améliorée pour atteindre les objectifs fixés dans le programme.** Les budgets à venir devront s'appuyer sur des mesures propres à accroître les recettes non pétrolières et à supprimer les subventions aux produits pétroliers, tout en orientant à la baisse le ratio dette/PIB. Une réforme plus vaste des politiques fiscale et douanière destinées à améliorer l'administration du fisc et des douanes, à élargir l'assiette de l'impôt et améliorer la qualité des services aux contribuables, devrait permettre de réduire les rigidités du régime commercial et d'accroître le ratio recettes/PIB à moyen terme. L'efficacité des politiques mises en œuvre dépendra, dans une grande mesure, de l'amélioration de la gestion et de la transparence des finances publiques et de la gestion des ressources naturelles.

29. **Des réformes ont été engagées ces derniers mois dans le secteur financier mais beaucoup reste à faire.** L'amélioration du cadre légal devrait jeter les bases d'un contrôle

suffisant des caisses de retraite. Les mesures qui permettront d'améliorer davantage l'intermédiation financière contribueront à alimenter la croissance économique et à faire reculer la pauvreté. Ces mesures devraient être formulées dans le cadre d'une stratégie globale pour le secteur financier durant les mois à venir.

30. **La réforme de la gouvernance est vitale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté;** aussi convient-il de saluer l'adoption récente de la loi portant création de l'observatoire anticorruption. Pour démontrer leur détermination à s'attaquer aux problèmes de gouvernance, les autorités devraient sans tarder mettre en place cet observatoire et présenter un texte de loi régissant les conflits d'intérêts dans la fonction publique. En outre, des réformes institutionnelles dans l'adjudication des concessions pétrolières et la commercialisation du pétrole revenant à l'État contribueraient grandement à renforcer la transparence de la gestion des ressources naturelles.

31. **Les autorités devraient aller de l'avant dans la régularisation des relations avec les créanciers.** Il est essentiel qu'elles mènent à terme les accords bilatéraux avec les deux créanciers restants du Club de Paris et qu'elles achèvent rapidement les négociations avec les créanciers du Club de Londres sur un accord conforme à l'initiative PPTE renforcée. L'achèvement de ces négociations permettrait d'établir un cadre de discussions avec les autres créanciers commerciaux, y compris ceux qui ont déjà engagé des poursuites.

32. **Des risques considérables pèsent sur la mise en œuvre du programme de référence.** Du fait du calendrier électoral, les pressions en faveur des dépenses pourraient s'accroître au risque de provoquer des dérapages comme ceux constatés en 2006. Le consensus politique sur les grandes réformes de gouvernance pourrait, par ailleurs, se révéler difficile à entretenir.

Tableau 1. République du Congo — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–12<sup>1</sup>

	2004	2005	2006		2007 Prog.	2008	2009	2010	2011	2012
			Prog.	Est. rév.						
	(Variation annuelle en pourcentage)									
Production et prix										
PIB à prix constants	3.5	7.8	7.4	6.1	3.7	7.3	5.4	2.8	5.3	3.5
Pétrole	0.5	12.5	9.7	6.8	-1.6	8.9	3.1	-5.0	2.3	-3.7
Non pétrolier	5.0	5.4	6.3	5.8	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
PIB à prix courants	20.9	30.7	8.3	24.9	-14.9	15.4	5.2	0.6	4.7	1.9
Déflateur du PIB <sup>2</sup>	16.8	21.3	0.8	17.7	-18.0	7.5	-0.1	-2.1	-0.5	-1.6
Prix à la consommation (moyenne période)	3.6	2.5	2.5	4.8	7.0	5.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix à la consommation (fin de période)	1.1	3.2	2.5	8.2	5.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Secteur extérieur										
Exportation, f.à.b. (FCFA)	18.7	42.9	10.0	29.9	-24.6	16.0	3.3	-4.1	2.0	-3.4
Importations f.à.b. (FCFA)	21.8	16.0	16.0	28.5	-1.1	11.6	4.0	22.3	2.7	7.9
Exportations (volume)	8.4	12.4	9.3	7.0	-2.0	8.5	5.0	12.9	-14.2	-2.3
Importations (volume)	16.7	3.3	7.8	16.5	2.6	11.4	5.4	-3.5	2.4	8.6
Termes de l'échange (détérioration -)	11.0	21.5	9.0	7.5	-21.1	6.2	-0.9	-5.3	-1.8	-2.3
Taux de change nominal effectif réel (fin de période)	1.8	-0.6	...	3.2	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (fin de période)	1.1	-0.4	...	8.4	...	...	...	...	...	...
Finances de l'administration centrale										
Total recettes (dons compris)	21.6	67.0	12.7	44.2	-25.9	22.0	9.7	-8.3	5.6	0.8
dont: recettes pétrolières	25.8	92.3	10.6	50.1	-32.2	21.7	8.8	-15.3	3.2	-5.5
Recettes non pétrolières	14.1	6.0	8.9	18.4	2.5	24.8	13.1	15.9	12.0	16.1
Total dépenses	8.3	13.6	6.6	48.4	-10.4	3.2	1.7	2.8	4.9	3.9
Courantes	5.3	16.1	-12.2	29.0	-20.3	-6.5	-2.6	-0.3	3.3	-2.5
Capital (y compris prêts nets)	18.5	5.9	70.4	114.1	9.8	17.7	6.6	6.2	6.5	10.0
	(en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit <sup>3</sup>										
Avoirs intérieurs nets	-1.6	-82.6	-79.1	-91.2	-12.5	-60.6	-73.6	-57.8	-55.4	-52.2
Crédit intérieur	3.3	-68.3	-79.1	-95.3	-12.5	-60.6	-73.6	-57.8	-55.4	-52.2
Administration centrale	1.9	-70.3	-80.6	-97.0	-14.7	-62.4	-75.2	-59.4	-57.0	-53.9
Crédit à l'économie	1.3	0.4	1.5	1.9	2.1	1.8	1.5	1.5	1.5	1.5
Monnaie au sens large	17.4	37.2	9.1	37.7	14.1	11.9	9.8	9.8	9.8	9.8
Vélocité de la monnaie au sens large (non pétr.)	3.2	2.5	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
	(en pourcentage du PIB)									
Investissements et épargne										
Épargne nationale brute	24.5	32.8	38.7	35.8	33.4	34.1	37.0	28.9	28.9	26.5
Investissements bruts	22.5	21.6	24.7	23.0	28.6	27.3	28.8	30.6	29.9	31.3
Finances de l'administration centrale										
Recettes et dons	30.4	38.8	41.2	44.8	39.0	41.2	42.9	39.1	39.4	39.0
Total dépenses	26.7	23.2	23.3	27.6	29.0	26.0	25.1	25.7	25.7	26.2
Solde global (déficit -, base engagements) <sup>4</sup>	3.6	15.6	17.9	17.2	9.9	15.2	17.8	13.5	13.7	12.8
Solde primaire (déficit -) <sup>5</sup>	9.8	20.8	20.1	21.7	13.0	17.8	20.2	15.9	16.3	14.8
Solde primaire hors pétrole (% du PIB hors pétrole; - = déficit)	-25.3	-27.3	-32.1	-44.2	-38.6	-33.6	-31.1	-28.5	-26.1	-24.0
Solde des transactions courantes <sup>6</sup>	2.0	11.2	14.0	12.8	4.9	6.8	8.2	-1.7	-1.0	-4.7
Dettes publiques extérieures (fin de période)	198.7	103.2	...	74.9	82.3	70.5	45.7	45.3	43.0	42.9
	(en pourcentage des exportations de biens et de services)									
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	14.4	11.8	6.9	12.9	10.9	5.6	5.2	3.1	3.8	1.6
Dettes publiques extérieures	252.2	120.8	103.4	85.8	105.1	89.8	59.2	61.2	59.4	62.2
	(en pourcentage des recettes publiques à l'exclusion des dons)									
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	37.8	25.8	15.1	25.2	22.3	10.9	9.6	6.0	7.1	3.0
Dettes publiques extérieures	661.2	264.5	228.1	167.7	215.3	174.0	108.2	118.0	110.9	111.9
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)									
Réserves de change officielles brutes	59.9	410.1	794.9	920.4	1,064.8	1,611.7	2,271.0	2,853.3	3,466.2	4,107.3
En mois d'importations, f.à.b.	1.3	7.5	12.2	13.1	15.3	20.8	28.2	29.0	34.3	37.6
En pourcentage du PIB	2.4	12.8	23.3	22.9	31.2	40.9	54.8	68.4	79.4	92.3
PIB nominal	2,455.8	3,210.7	3,411.5	4,010.7	3,413.3	3,938.0	4,144.6	4,169.7	4,366.6	4,447.8
Cour mondial du pétrole (dollars E.U. le baril) <sup>7</sup>	38.2	54.4	51.3	65.0	50.8	54.8	54.5	55.3	53.8	53.3
Production de pétrole (millions de barils)	82.1	92.6	101.5	98.7	97.1	105.7	109.0	103.6	106.0	102.1
Recettes pétrolières exceptionnelles envisageables <sup>8</sup>	0.0	92.6	346.4	0.0	342.6	376.4	300.7	364.2	240.7	231.9

Sources : autorités congolaises et estimations et projections du FMI.

1/ Compte tenu de variations structurelles dans le PIB à compter de 2005 du fait de la nette montée des cours du pétrole, il est possible que certains ratios de PIB ne soient pas comparables au passé.

2/ Les projections du déflateur de PIB s'appuient sur les projections des termes de l'échange, lesquelles comprennent un facteur de prudence, les projections de cours du brut étant réduites de 10 dollars ÉU le baril par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale (WEO).

3/ La baisse importante des avoirs intérieurs nets pour la période de projection signale une accumulation importante d'actifs dans le compte de stabilisation des recettes pétrolières.

4/ Dons compris.

5/ Recettes (dons exclus) moins dépenses courantes hors intérêts, moins dépenses en capital financées sur ressources intérieures et prêts nets.

6/ Y compris les transferts publics.

7/ À compter de 2006, les prévisions de recettes pétrolières incluent un facteur de prudence, les projections du cours du brut étant réduites de 10 dollars ÉU le baril par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale (WEO).

8/ Recettes supplémentaires normalement obtenues à l'aide des prévisions WEO, c'est-à-dire sans appliquer le facteur de prudence.



Tableau 2. République du Congo — Opérations financières de l'administration centrale, 2004–12 (fin)

	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012
			Prog.	Est. rév.						
(en pourcentage du PIB)										
Recettes et dons	30,4	38,8	41,2	44,8	39,0	41,2	42,9	39,1	39,4	39,0
Recettes	30,0	38,6	40,1	44,7	38,2	40,5	42,3	38,4	38,7	38,3
Recettes pétrolières	21,6	31,8	33,1	38,2	30,4	32,1	33,2	27,9	27,5	25,5
Recettes non pétrolières	8,5	6,9	7,0	6,5	7,8	8,5	9,1	10,5	11,2	12,8
Total dépenses	26,7	23,2	23,2	27,5	29,0	26,0	25,1	25,7	25,7	26,2
Dépenses primaires	20,2	17,8	20,0	23,0	25,2	22,7	22,1	22,6	22,4	23,5
<i>dont</i> : en faveur des pauvres	4,2	4,8	6,1	5,2	6,7	6,7	...	...	...	...
Courantes	15,0	13,0	13,5	14,0	15,1	12,3	11,6	11,6	11,4	11,6
Salaires	5,0	4,0	3,9	3,4	4,1	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Autres	10,0	8,9	9,6	10,7	11,0	8,4	7,8	7,7	7,5	7,7
Capital et prêts nets	5,2	4,8	6,4	8,9	10,1	10,4	10,5	11,0	11,1	11,9
Intérêts	5,2	4,9	1,3	4,5	2,2	1,7	1,4	1,3	1,3	0,6
Dépenses capital sur ressources extérieures	1,3	0,5	2,1	0,2	1,6	1,6	1,6	1,8	1,9	2,1
Solde global, base engagements <sup>4</sup>	3,6	15,6	17,9	17,2	9,9	15,2	17,8	13,5	13,7	12,8
Solde primaire	9,8	20,8	20,1	21,7	13,0	17,8	20,2	15,9	16,3	14,8
<i>dont</i> : solde primaire hors pétrole	-11,2	-10,6	-12,7	-16,2	-17,4	-15,0	-13,9	-13,4	-12,8	-12,7
(en pourcentage du PIB non pétrolier)										
Recettes non pétrolières	19,5	19,1	17,8	21,1	18,9	21,1	21,7	22,9	23,4	24,7
Salaires	11,5	11,3	10,0	10,9	10,0	9,7	9,2	8,6	8,1	7,6
Dépenses primaires	46,5	49,6	50,5	74,4	61,0	56,6	52,7	49,4	46,8	45,5
Solde primaire hors pétrole <sup>5</sup>	-25,9	-29,6	-32,1	-52,6	-42,0	-37,3	-33,1	-29,4	-26,6	-24,5
(en milliards de FCFA)										
Pour mémoire :										
Possibles recettes pétrolières exceptionnelles <sup>6</sup>	0	0	346	0	343	376	301	364	241	232
PIB aux prix courants du marché	2456	3211	3411	4011	3413	3938	4145	4170	4367	4448
PIB non pétrolier aux prix du marché	1066	1151	1347	1237	1412	1580	1735	1905	2093	2298
Dépenses en faveur des pauvres	103	155	209	209	229	262	...	...	...	...

Sources : autorités congolaises; estimation et projections des services du FMI.

1/ Une partie des recettes pétrolières excédentaires (lorsque les coûts d'exploitation des entreprises pétrolières sont inférieurs aux limites fixées dans les accords de partage de la production) est utilisée automatiquement pour couvrir un passif existant (HydroCongo).

2/ Pour 2006 les chiffres comprennent les arriérés d'intérêts au titre du dernier rééchelonnement avec le Club de Paris et des paiements d'intérêt supérieurs pour les prêts gagés sur ressources pétrolières.

3/ Recettes (dons exclus) moins dépenses courantes hors intérêts, moins dépenses en capital financées sur ressources intérieures et prêts nets.

4/ Dons compris.

5/ À l'exclusion des revenus des investissements.

6/ À compter de 2006, les prévisions de recettes pétrolières incluent un facteur de prudence, les projections du cours du brut étant réduites de 10 dollars EU le baril par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale (WEO).



Tableau 3. République du Congo — Situation monétaire, 2004–07  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	Programme 2007			
				Mars	Juin	Sep.	Déc.
<b>Situation monétaire</b>							
Avoirs extérieurs nets	32.6	432.7	1023.5	1028.3	1082.6	1137.0	1191.3
Banques centrales	18.0	359.8	882.3	856.4	921.0	985.6	1050.1
Banque de dépôts	14.6	72.9	141.2	171.8	161.6	151.4	141.2
Avoirs intérieurs nets	301.4	25.5	-392.4	-325.3	-374.0	-422.6	-471.3
Crédit intérieur net	269.3	41.2	-395.3	-326.9	-376.0	-425.1	-474.2
Crédit net au secteur public	185.5	-43.9	-489.0	-434.3	-483.2	-532.2	-581.1
Crédit net à l'État	189.2	-45.6	-490.0	-430.7	-481.3	-531.9	-582.5
Banque centrale	177.4	-8.9	-480.5	-411.3	-465.2	-519.1	-573.1
Créances	194.8	187.6	149.1	157.7	143.8	129.9	116.0
Avances statutaires	161.2	155.3	131.4	140.2	131.1	122.0	113.0
Emploi du crédit du FMI	14.0	14.7	17.7	17.5	12.7	7.9	3.1
Crédit consolidé	19.7	17.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépôts	17.5	196.5	629.6	569.0	609.1	649.1	689.1
Banques de dépôts	11.8	-36.7	-9.4	-19.4	-16.1	-12.7	-9.4
Créances sur organismes public, n	-3.7	1.7	1.0	-3.6	-2.0	-0.3	1.4
Crédit au secteur privé	83.8	85.1	93.7	107.4	107.3	107.1	106.9
Autres postes, net	32.1	-15.7	2.9	1.6	2.0	2.5	2.9
Monnaie au sens large	334.1	458.2	631.1	703.0	708.7	714.4	720.0
Circulation fiduciaire hors banques	155.9	207.2	237.4	247.7	246.4	245.1	243.7
Dépôts à vue	122.7	188.9	310.8	374.1	376.6	379.2	381.7
Dépôts à terme	55.4	62.0	82.9	81.2	85.7	90.1	94.6
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Avoirs extérieurs nets	16.1	87.3	93.6	0.5	5.8	11.1	23.3
Avoirs intérieurs nets	-1.3	-60.2	-66.2	-17.1	-4.7	7.7	-11.0
Crédit intérieur net	2.8	-49.8	-69.2	-17.3	-4.9	7.5	-11.0
Crédit net à l'État	1.6	-51.2	-70.4	-11.2	-1.2	8.8	-12.8
Crédit au secteur privé	1.1	0.3	1.4	14.6	14.4	14.3	1.8
Pour mémoire:							
Vitesse de circulation							
PIB hors pétrole/Moyenne M2	3.6	2.7	1.9	...	...	...	2.0
PIB hors pétrole/M2 fin de période	3.2	2.5	2.0	...	...	...	2.0
Croissance totale PIB	20.9	30.7	24.9	...	...	...	-14.9
Croissance PIB hors pétrole	5.1	8.0	7.5	...	...	...	14.1
Crédit au secteur privé/PIB hors pétrole	7.9	7.4	7.6	...	...	...	7.6

Source : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. République du Congo — Balance des paiements, 2004–12  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Est.	Est.	Prog.	Est. rév.	Prog.			Projections		
Compte courant	49	361	477	515	166	269	339	-71	-46	-210
Balance commerciale	1,226	1,905	2,059	2,484	1,675	1,981	2,040	1,702	1,727	1,531
Exportations, f.à.b.	1,792	2,561	2,839	3,326.4	2,509	2,911	3,007	2,885	2,941	2,842
Secteur pétrolier	1,502	2,282	2,501	3,030	2,191	2,569	2,637	2,479	2,503	2,368
Secteur non pétrolier	290	280	337	296	318	342	370	405	438	474
Importations, f.à.b.	-566	-656	-780	-842.8	-834	-930	-967	-1,182	-1,214	-1,310
Secteur pétrolier	-98	-124	-107	-123	-89	-93	-86	-89	-89	-92
État	-99	-118	-218	-276	-297	-351	-370	-389	-411	-448
Secteur privé non pétrolier	-368	-414	-454	-444	-448	-486	-511	-705	-715	-770
Solde des services	-600	-746	-720	-826	-662	-700	-688	-814	-825	-888
Revenu	-578	-798	-865	-1,143	-847	-1,011	-1,012	-959	-947	-853
Revenu du travail	-19	-33	-35	-43	-30	-36	-37	-35	-35	-33
Revenu des investissements	-559	-765	-830	-1,099	-816	-975	-974	-924	-912	-820
Transferts courants (net)	0	-1	4	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Compte de capital	9	7	38	6	26	27	29	30	32	33
Dons officiels	8	6	37	5	25	26	28	29	30	32
Autres	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Compte d'opérations financières	-131	-130	-119	-127	-105	220	291	624	629	822
Investissements directs (net)	295	379	410	466	375	401	331	341	354	383
<i>Dont</i> : secteur pétrolier	243	339	366	426	327	347	273	276	283	304
Investissements de portefeuille	-5	-5	-4	-4	-5	-5	-5	-5	-5	-5
Autres investissements	-421	-505	-524	-589	-476	-177	-35	289	280	444
Moyen et long terme	-232	-471	-302	-469	-325	-238	-234	-151	-162	-107
Secteur public	-141	-336	-151	-290	-194	-85	-77	-3	-12	35
Tirages	24	24	33	2	31	35	41	47	54	62
Projet	24	10	33	2	31	35	41	47	54	62
Programme	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-165	-360	-178	-292	-224	-120	-118	-49	-66	-27
Secteur privé	-91	-135	-150	-180	-131	-153	-157	-148	-149	-142
Pétrolier	-84	-128	-140	-170	-123	-144	-148	-139	-140	-133
Non pétrolier	-7	-7	-10	-10	-8	-9	-9	-9	-9	-9
Court terme	-189	-33	-222	-119	-151	61	199	439	442	551
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance des paiements globale	-73	237	397	394	87	516	659	584	615	645
Financement	73	-237	-397	-394	-87	-516	-659	-584	-615	-645
Financement sur réserves	-41	-342	-397	-522	-159	-510	-659	-584	-615	-645
FMI (net)	0	0	-2	4	0	23	0	-1	-2	-3
Achats/décaissements	6	6	0	6	0	23	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-6	-6	-2	-2	0	0	0	-1	-2	-3
Autres réserves	-41	-342	-395	-526	-159	-534	-659	-582	-613	-641
Financement exceptionnel 1/	113	105	-6	129	72	-6	0	0	0	0
Variation nette des arriérés	-1,613	10	-6	-6	-6	-6	0	0	0	0
Annulation de la dette	809	47	0	75	26	0	0	0	0	0
Rééchelonnement de la dette	917	48	0	60	52	0	0	0	0	0
Écart de financement (- = excéder)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Pour mémoire :										
Solde transactions courantes 2/	1.8	10.9	14.0	15.3	7.6	9.9	11.0	7.6	1.2	-2.2
Exportations (volume)	8.4	12.4	9.3	7.0	-2.0	8.5	5.0	12.9	-14.2	-2.3
Importations (volume)	16.7	3.3	7.8	16.5	2.6	11.4	5.4	-3.5	2.4	8.6
Prix à l'exportation	16.1	35.9	17.3	17.9	-8.2	5.6	-0.6	-0.8	-1.3	-1.4
Prix à l'importation	4.6	11.8	7.6	9.7	-2.3	0.6	-1.2	-0.9	-0.3	-0.2
Termes de l'échange	11.0	21.5	9.0	7.5	-6.0	4.9	0.6	0.2	-1.1	-1.2

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Comprend allègement de la dette du Club de Paris.

<sup>2</sup> Pourcentage du PIB.

Tableau 5. République du Congo — Objectifs du Millénaire pour le Développement, 1990–2015

	1990	1995	2000	2005	2015 Objectif
<u>Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</u>					
<b>Cible 1:</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar EU par jour					
1. Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar EU par jour (en %)	...	...	...	...	...
2. Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar EU par jour (en %)	...	...	...	...	...
3. Part que le cinquième le plus pauvre représente dans la consommation ou le revenu (en %)	...	...	...	...	...
<b>Cible 2:</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.					
4. Pourcentage des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition	...	...	13.0	...	...
5. Pourcentage de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	54.0	59.0	...	33.0	[18.5]
<u>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</u>					
<b>Cible 3:</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires					
6. Taux net de scolarisation dans le primaire (en % du groupe d'âge pertinent)	79.0	...	...	44.0	...
7. Proportion d'écolier atteignant la cinquième (en %)	60.0	...	66.0	...	...
8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (en %)	93.0	...	...	...	[100.0]
<u>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</u>					
<b>Cible 4:</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.					
9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (en %)	83.0	...	83.0	89.0	...
10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes	95.0	...	...	...	...
11. Pourcentage des femmes employées dans le secteur non agricole	26.1	...	...	...	...
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (en %)	14.0	2.0	12.0	9.0	...
<u>Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</u>					
<b>Cible 5:</b> Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (1990-2015)					
13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	110.0	108.0	108.0	108.0	[73.3]
14. Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	83.0	81.0	81.0	81.0	...
15. Proportion des enfants de moins de 12 mois vaccinés contre la rougeole	75.0	38.0	34.0	56.0	...
<u>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</u>					
<b>Cible 6:</b> Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle (1990-2015)					
16. Taux de mortalité maternelle (estimation basée sur modèle, pour 100.000 naissances vivantes)	...	...	510.0	...	...
17. Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	...	...	...	86.0	...
<u>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</u>					
<b>Cible 7:</b> Avoir stoppé d'ici 2015 la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle					
18. Prévalence du VIH chez les femmes (en %, 15-24 ans)	...	...	...	3.7	...
19. Taux de prévalence des contraceptifs (% de femmes de 15 à 49 ans)	...	...	...	44.0	...
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du sida	...	...	...	...	...
<b>Cible 8:</b> D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle					
21. Prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie	...	...	...	...	...
22. Part de la population vivant dans les zones à risque et utilisant des moyens de prévention et de traitement effectifs...	...	...	...	...	...
23. Incidence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	137.0	240.0	328.0	367.0	...
24. Cas de tuberculose détectés dans le cadre de DOTS (en %)	...	67.0	87.0	57.0	...

Tableau 5. République du Congo — Objectifs du Millénaire pour le Développement, 1990–2015 (fin)

	1990	1995	2000	2005	2015 Objectif
<u>Objectif 7. Assurer un environnement durable</u>					
<b>Cible 9:</b> Intégrer les principes de développement durable dans les politiques et les programmes. Inverser la perte de ressources environnementales					
25. Zones forestières (% de la totalité des sols)	67.0	...	66.0	66.0	...
26. Surfaces protégées au plan national (% de la totalité des sols)	...	...	...	18.0	...
27. Énergie consommée (en kg d'équivalent pétrole) par dollar de PIB (en PPA)	2.3	4.5	3.9	3.3	...
28. Émissions de dioxyde de carbone (tonnes par habitant)	0.5	0.5	0.3	0.4	...
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides	...	...	...	...	...
<b>Cible 10:</b> Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population sans accès à de l'eau salubre					
30. Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau meilleure	...	...	...	58.0	...
<b>Cible 11:</b> Réussir d'ici à 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis					
31. Pourcentage de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	...	...	...	27.0	...
32. Pourcentage de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements	...	...	...	...	...
<u>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</u>					
<b>Cible 16:</b> Formuler et appliquer des stratégies permettant aux jeunes de trouver un travail productif					
45. Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans (total)	...	...	...	...	...
<b>Cible 17:</b> Rendre les médicaments essentiels abordables					
46. Pourcentage de la population ayant accès à des médicaments essentiels	...	...	...	...	...
<b>Cible 18:</b> Mettre à disposition les nouvelles technologies, notamment de l'information et de la communication					
47. Nombres de lignes téléphoniques fixes et mobiles (pour 1.000 habitants)	6.0	7.0	27.0	102.0	...
48. Ordinateurs personnels (pour 1.000 habitants)	35.3	13.1	1.6	2.4	...

Sources : Banque mondiale; et estimations des services du FMI.

Note : les cibles 12-15 et les indicateurs 22-44 sont exclus car ils ne peuvent pas être mesurés dans un pays particulier. Ils concernent l'aide publique au développement, l'accès au marché et l'initiative PPTE.

Tableau 6. République du Congo — Principaux indicateurs du secteur pétrolier, 2004–09

	2005	2006		2007 Prog.	2008 Projections	2009 Projections
		Prog.	Est. rév.			
Prix (en \$EU le baril, sauf indication contraire)						
Brent						
Prix international 1/	54.4	61.3	65.0	60.8	64.8	64.5
Règle de prix 2/	54.4	51.3	65.0	50.8	54.8	57.5
Mélanges congolais moyens	48.6	46.1	60.5	46.5	51.0	54.1
Taux de change (FCFA/\$EU)	528.1	549.2	532.5			
Brent (en milliers de FCFA le baril)	28.7	28.1	34.6	25.3	27.2	28.4
Production (en millions de barils)						
Brut	92.6	101.5	98.8	97.2	105.7	109.0
Gaz naturel	89.8	98.6	95.7	94.3	103.2	106.8
	2.8	3.0	3.1	2.9	2.6	2.2
Recettes de l'État (en milliards de FCFA) 3/						
Ordinaire	1,022	1,132	1,553	1,059	1,268	1,380
	1,018	1,128	1,530	1,054	1,263	1,375
<i>Dont</i> : commercialisé par la SNPC 4/	...	...	...	...	...	...
Primes	2.1	0.0	22.7	0.0	0.0	0.0
Dividendes	2.2	4.0	0.0	5.0	5.0	5.0
Pourcentage des ventes brutes						
Recettes de l'État	42.8	43.8	48.1	46.8	47.1	47.1
Pour mémoire :						
Ventes brutes (en milliards de FCFA)	2,376.0	2,572.5	3,183.2	2,254.5	2,679.3	2,919.7
Recettes exceptionnelles envisageables (milliards FCFA) 5/	0.0	346.4	0.0	345.5	376.4	300.7

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Perspectives de l'économie mondiale, FMI, janvier 2007.

2/ Sur la base des projections du prix des mélanges congolais et des recettes de l'Etat. A partir de 2006, les prévisions de recettes pétrolières incluent un facteur de prudence, les projections du cours du pétrole étant réduites de 10 \$EU le baril par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale.

3/ Les recettes pétrolières dans le tableau budgétaire incluent «Transferts à la CORAF» et «Primes» et excluent les «Dividendes» (inclus dans les recettes non pétrolières).

4/ Pétrole commercialisé par la SNPC au nom de l'État.

5/ Recettes supplémentaires qui seraient obtenues à l'aide des prévisions de prix du brut des Perspectives de l'économie mondiale, c'est-à-dire sans appliquer le facteur de prudence.

Tableau 7. République du Congo — Éléments des opérations financières de l'État, 2005–12  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
		Est. rév.	Prog.			Projections		
Recettes intérieures	1240	1791	1305	1596	1752	1602	1692	1704
Pétrolières	1020	1531	1038	1263	1375	1165	1202	1136
Non pétrolières	220	261	267	333	377	437	489	568
Dépenses intérieures primaires <sup>1</sup>	-571	-921	-861	-894	-915	-941	-980	-1046
Courantes	-417	-563	-516	-486	-481	-484	-497	-515
Capital	-154	-357	-344	-409	-433	-457	-483	-531
Solde budgétaire primaire de base	669	871	445	702	837	661	711	659
Service de la dette	-430	-416	-358	-252	-231	-135	-157	-83
Service courant de la dette	-373	-341	-257	-182	-175	-103	-124	-53
Dette intérieure	-41	-36	-11	-8	-8	-7	-7	-7
Dette extérieure	-331	-305	-246	-173	-167	-95	-117	-46
<i>Dont</i> : arriérés post-date butoir <sup>2</sup>	-149	-112	-82	0	0	0	0	0
Paiements d'arriérés	-57	-76	-101	-71	-56	-33	-33	-30
Intérieurs <sup>3</sup>	-67	-88	-95	-65	-56	-33	-33	-30
Extérieurs	10	12	-6	-6	0	0	0	0
Solde budgétaire après service dette (+ = excédent)	239	454	87	449	606	526	554	575
Financements recensés	-239	-454	-87	-449	-606	-526	-554	-575
Intérieurs	-270	-442	-93	-449	-606	-526	-554	-575
Extérieurs	31	-12	6	...	...	...	...	...
Solde trésorerie budgétaire (+ = excédent)	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> À l'exclusion des paiements d'intérêts et des investissements financés sur ressources extérieures.

<sup>2</sup> Paiements dus sur les arriérés consolidés liés à la dette post-date butoir envers les créanciers du Club de Paris.

<sup>3</sup> Y compris le paiement des arriérés aux caisses de retraite qui, dans le tableau 2, font partie du financement intérieur net.

Tableau 8. République du Congo — Besoins de financement extérieur, 2004–12  
(Milliards de francs CFA)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
			Est. rév.			Projection			
Besoins	163	348	864	414	690	814	668	717	705
Compte courant, hors transferts officiels	-49	-361	43	30	36	37	35	35	33
Amortissement de la dette	165	360	292	224	120	118	49	66	27
Variation des actifs extérieurs nets (augmentation, +) <sup>1</sup>	41	342	526	159	534	659	582	613	641
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources	163	348	306	218	385	437	704	727	883
Transferts officiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons officiels accordés aux projets	9	7	6	26	27	29	30	32	33
Décassements de prêts publics à long terme	24	24	2	31	35	41	47	54	62
Programme	0	14	0	0	0	0	0	0	0
Projet	24	10	2	31	35	41	47	54	62
Prêts gagés sur ressources pétrolières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux privés (net)	10	206	162	88	304	368	627	642	787
Allègement de la dette	1726	95	135	78	0	0	0	0	0
Utilisation des ressources du FMI	6	6	6	0	23	0	0	0	0
Variation des arriérés (augmentation, +)	-1613	10	-6	-6	-6	0	0	0	0
Déficit de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :									
Taux de change : francs CFA par dollar EU (moyenne)	528	527	522	...	...	...	...	...	...

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Excluant la variation de la position nette vis-à-vis du FMI.

Tableau 9. République du Congo — Dette extérieure, 2004–06

	Stock nominal dette arriérés compris, fin 2004		Stock nominal dette arriérés compris, fin 2005		Stock nominal dette arriérés compris, fin 2006		Total arriérés, fin 2006	
	millions \$	% du total	millions \$	% du total	millions \$	% du total	millions \$	% du total
Total	9,248	100	6,322	100	6,319	100	3,082	100
Multilatérale	523	6	460	7	465	7	0	0
BAD	138	1	78	1	70	1	0	0
FAD	12	0	20	0	22	0	0	0
BADEA	21	0	17	0	7	0	0	0
UE	40	0	31	0	31	0	0	0
AID	270	3	276	4	305	5	0	0
FMI	29	0	26	0	25	0	0	0
Fonds de l'OPEP	13	0	11	0	5	0	0	0
Bilatérale et commerciale	8,725	94	5,861	93	5,854	93	3,082	100
Club de Paris	5,048	55	2,903	46	2,620	41	0	0
Post-date butoir	960	10	455	7	24	0	0	0
Pré-date butoir	4,088	44	2,447	39	2,596	41	0	0
Autres officielles bilatérale	289	3	313	5	347	5	340	11
Algérie	20	0	20	0	22	0	22	1
Angola	60	1	73	1	81	1	81	3
Bulgarie	2	0	1	0	1	0	1	0
Chine	47	1	29	0	32	1	24	1
Cuba	1	0	1	0	0	0	1	0
Arabie Saoudite	64	1	57	1	63	1	63	2
Koweït	49	1	58	1	64	1	64	2
Libye	28	0	28	0	31	0	31	1
Roumanie	1	0	1	0	1	0	1	0
Emirats arabes unis	17	0	46	1	51	1	51	2
Dette commerciale	3,388	37	2,645	42	2,887	46	2,743	89
dont : Club de Londres	2,177	24	1,924	30	2,143	34	2,143	70

Sources : autorités congolaises; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.



## APPENDICE I

N° \_\_\_\_/MEFB/CAB

Brazzaville, le 22 juin 2007

*Le Ministre de l'Économie,  
des Finances et du Budget*

à

Monsieur Rodrigo de Rato  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431  
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

1. En octobre 2004, la République du Congo a amorcé un programme triennal soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). La consolidation de la paix et la réconciliation nationale, conjuguée à l'amélioration de la gestion publique dans le cadre de l'accord FRPC ont stimulé la croissance économique, y compris dans le secteur non pétrolier. Ces progrès ont permis d'articuler une stratégie générale à moyen terme de réduction de la pauvreté. En même temps, malgré quelques retards, nous continuons à mettre en œuvre les déclencheurs liés au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).
2. Le gouvernement reconnaît les obstacles qui ont empêché la conclusion de la troisième revue du programme triennal soutenu par l'accord FRPC. Il s'agit notamment (i) du non respect des critères de réalisation quantitatifs liés au solde budgétaire primaire à fin juin 2006 et à fin décembre 2006 et au paiement d'arriérés intérieurs à fin décembre 2006; et (ii) de la non application d'un critère de réalisation structurel et de la plupart des repères structurels en 2006 en raison des retards enregistrés dans la mise en œuvre des réformes structurelles.
3. Néanmoins, le gouvernement est déterminé à remettre sur les rails le programme soutenu par la FRPC. Dans ces conditions, nous demandons l'appui de la direction générale du FMI pour la mise en place d'un programme de référence couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2007. La réussite de ce programme devrait créer les conditions pour la reprise des discussions sur la FRPC.
4. La promulgation d'une loi de finances prudente pour l'exercice 2007 témoigne de la détermination du gouvernement d'assurer le succès du programme de référence. Ce budget

repose sur une croissance modérée des dépenses courantes et des dépenses d'investissement pour asseoir la stabilité macroéconomique. Au budget 2007 s'ajouteront des mesures structurelles destinées à (i) contrôler la masse salariale; (ii) réduire les transferts courants; (iii) renforcer la gestion des finances publiques; et (iv) améliorer la qualité des dépenses. De plus, le gouvernement s'engage à adhérer aux meilleures pratiques internationales en matière d'exploitation des ressources naturelles et à faire avancer les réformes en matière de gouvernance. L'accident récent survenu sur une grande plateforme pétrolière met en relief la vulnérabilité du programme face aux changements marqués de la production pétrolière. Dans cet ordre d'idées, nous demandons à ce que l'ajusteur relatif aux recettes pétrolières soit applicable en cas d'écart à la baisse et à la hausse des cargaisons.

5. La réduction de la pauvreté demeure l'axe principal de nos politiques économiques. En conséquence, le budget de 2007 accorde la priorité à la lutte contre la pauvreté. Dans le même ordre d'idées, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), dont la rédaction est sur le point d'être achevée, harmonisera les stratégies sectorielles avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et assurera la conformité avec les budgets annuels, en commençant par celui de 2008.

6. Le gouvernement est convaincu que les mesures énoncées dans le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint sont adéquates pour réaliser les objectifs du programme de référence, mais il se tient prêt à prendre toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire. Dans cette optique, les autorités consulteront les services du FMI sur l'adoption de nouvelles mesures ainsi que d'éventuelles modifications ou/et sur toute révision des mesures contenues dans le présent MPEF. Nous allons également prendre toutes les dispositions pour que les données et les informations nécessaires au suivi des résultats dans le cadre du programme de référence soient fournies à temps et intégralement aux services du FMI, conformément aux termes du Protocole d'accord technique joint au MPEF. Il est prévu que la première évaluation par les services du Fonds du programme de référence portant sur les performances à fin juin 2007 soit achevée d'ici fin octobre 2007. La deuxième évaluation devrait, quant à elle, être achevée d'ici fin janvier 2008, sur la base des résultats de fin septembre 2007.

7. Nous nous engageons à assurer une large diffusion du mémorandum de politiques économiques et financières ainsi que du protocole d'accord technique qui l'accompagne, et autorisons le FMI à publier le rapport de ses services après qu'il aura été porté à la connaissance du conseil d'administration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre parfaite considération.

/s/

Pacifique Issoïbeka

Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget

Pièces jointes : - Mémorandum de politiques économiques et financières

- Protocole d'accord technique

**APPENDICE I  
PIÈCE JOINTE I**

**RÉPUBLIQUE DU CONGO**

**Mémoire de politiques économiques et financières**

Brazzaville, le 22 juin 2007

**I. INTRODUCTION**

1. Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) décrit le programme économique du gouvernement pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2007. Le programme vise à corriger les dérapages, retards et lacunes observés en 2006, qui ont fait obstacle à l'achèvement de la troisième revue au titre de l'accord FRPC, et y substituer un solide bilan de mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles. La réussite du programme de référence créera les conditions d'une reprise des discussions sur la FRPC.
2. Nous restons déterminés à atteindre les objectifs de notre politique économique — une croissance soutenable plus forte, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) — exposés dans le MPEF préparé pour la deuxième revue de l'accord FRPC.

**II. PERFORMANCES MACROÉCONOMIQUES ET STRUCTURELLES RÉCENTES**

3. Les résultats macroéconomiques en 2006 ont été globalement positifs. Les estimations provisoires font apparaître un taux de croissance du PIB réel de 6,1 % en 2006. Cette croissance a été tirée par le secteur pétrolier sous l'effet conjugué du niveau élevé des cours du pétrole et de la forte augmentation de la production. Le secteur non pétrolier a également contribué à la croissance, à l'instar des branches industrielles (6,9 % de croissance dans les activités manufacturières, l'électricité, l'eau, le bâtiment et les travaux publics) et du secteur tertiaire (transports et communications). La croissance économique s'est toutefois accompagnée d'une pression inflationniste, tel qu'illustré par l'indice des prix à la consommation en moyenne sur Brazzaville et Pointe Noire de 8,2 % (en glissement annuel) à fin décembre 2006. La politique budgétaire expansionniste et les goulets d'étranglement dans les transports expliquent en grande partie cette hausse des prix. Cette dernière a été plus particulièrement marquée pour ce qui est des produits alimentaires, la construction et les transports. La masse monétaire a affiché une croissance de 38 % en 2006, du fait de la non stérilisation d'une partie des avoirs extérieurs bruts, lesquels ont enregistré une forte augmentation consécutivement au niveau élevé des cours du pétrole. Le taux de change effectif réel s'est apprécié de 8,4 % en 2006. Les fortes exportations pétrolières ont permis d'enregistrer un solde des transactions courantes excédentaire supérieur aux prévisions.

4. La mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC s'est heurtée à des difficultés en 2006. Fin décembre 2006, les dépassements de dépenses —courantes et d'investissement— se chiffraient à 181 milliards de francs CFA, soit 4.5 % du PIB. Par conséquent, malgré la bonne performance en matière de recettes, le critère de réalisation relatif au solde budgétaire primaire n'a pas été respecté (Tableau 1). Les dérapages au niveau des dépenses sont attribuables à plusieurs facteurs: (i) le niveau élevé des prix internationaux du pétrole, qui a entraîné une augmentation des transferts à la raffinerie nationale CORAF; (ii) la situation sécuritaire liée aux événements en République Démocratique du Congo; et (iii) les obligations découlant du rôle international du Congo (Présidence de l'Union Africaine et siège au conseil de sécurité des Nations Unies). De plus, la programmation des dépenses d'investissement a été établie sur des hypothèses très optimistes de financement extérieur. Dans la mesure où ces hypothèses ne se sont pas concrétisées, le gouvernement a dû recourir à ses ressources propres pour combler le manque à gagner. En conséquence, l'objectif de solde budgétaire primaire n'a pu être respecté. Nous nous engageons à rétablir la discipline budgétaire et à renforcer le contrôle des dépenses.

5. Pour ce qui est des réformes structurelles, le gouvernement a enregistré des progrès, malgré quelques retards (Tableau 2). La Cour des comptes a présenté au gouvernement un rapport de certification abordant la question des conflits d'intérêt dans la gestion des ressources pétrolières. Ce rapport a été publié sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)) à fin septembre 2006, comme prévu initialement. La mise en œuvre de la plupart des mesures structurelles en 2006 a été retardée. La certification des recettes pétrolières trimestrielles de 2006 par un cabinet d'audit de réputation internationale a été réalisée et les rapports publiés sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)). L'étude-diagnostic sur la stratégie de commercialisation du pétrole par la SNPC a nécessité plusieurs amendements, notamment pour incorporer les observations des services du FMI et de la Banque mondiale. La finalisation de cette étude (critère de réalisation du programme original soutenu par la FRPC) est maintenant prévue pour fin septembre 2007.

### **III. PRINCIPAUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ POUR 2007 ET À MOYEN TERME**

6. L'un des piliers de notre stratégie macroéconomique consiste à inscrire la politique budgétaire dans un cadre à moyen terme qui tienne compte du caractère non renouvelable des ressources pétrolières du pays. Cette stratégie vise un ajustement budgétaire graduel de manière à atteindre un déficit hors pétrole soutenable d'ici 2020. Le gouvernement est conscient que tout retard dans le processus d'ajustement durant les années à venir ou une éventuelle diminution des prix réalisés du pétrole exigera un ajustement encore plus important. En conséquence, le gouvernement mettra régulièrement à jour le niveau des réserves pétrolières et le calendrier de production pour estimer le « revenu permanent » provenant du pétrole et assurer la viabilité des prochains budgets.

7. Les perspectives économiques pour 2007 sont généralement favorables. Le PIB réel devrait s'accroître d'environ 3,7 %. L'augmentation de 6,5 % du PIB non pétrolier devrait compenser une légère diminution de la production de pétrole, qui passerait de 98,8 millions à 97,0 millions de barils de 2006 à 2007, en raison d'une chute de la production liée à des champs de pétrole arrivant à maturité. Sur la base d'un prix international de 61 dollars EU par baril de brut Brent et d'un taux de change de 498 francs CFA par dollar EU, les recettes pétrolières devraient atteindre 1.038 milliards de francs CFA en 2007. Ces projections seront actualisées lors de la première évaluation par les services du Fonds, sur la base de l'analyse de l'impact du récent incident de la plateforme sur la production pétrolière, dont l'enquête est en cours. Le taux d'inflation devrait s'établir en moyenne à 7 % en 2007, l'accélération de la hausse des prix au second semestre de 2006 continuant de faire sentir ses effets. Si les cours du pétrole restent élevés, le compte courant extérieur (y compris les transferts publics) devrait afficher un excédent d'environ 5 % du PIB.

8. Ainsi que nous l'avons mentionné dans le mémorandum de politiques économiques et financières pour la deuxième revue de l'accord FRPC<sup>1</sup> et conformément à notre stratégie budgétaire à moyen terme, nous sommes décidés à utiliser avec prudence les recettes pétrolières déposées sur le compte de stabilisation des recettes à la banque centrale. Les ressources déposées sur ce compte ne peuvent être utilisées que dans le cadre du budget. Le gouvernement consultera au préalable les services du FMI avant d'opérer toute dépense supplémentaire non envisagée dans la loi des finances en cours. De telles dépenses seront autorisées par une loi de finances et, en cas de dépense non prévue au cours de l'année, par un collectif budgétaire. En outre, les ressources du compte de stabilisation peuvent être utilisées pour prépayer des dettes à taux d'intérêt très élevés — particulièrement les emprunts gagés sur le pétrole et les avances de la BEAC — afin de réduire le coût moyen de la dette; les économies nettes découlant de ces opérations de gestion de la dette libèreront des ressources additionnelles qui pourront être employées par la suite à la réduction de la pauvreté. À la fin de chaque année, un audit annuel du compte de stabilisation sera effectué par la Cour des comptes, dans un délai de trois mois au plus tard suivant la fin de l'année, et le rapport d'audit sera publié sur le site Internet du gouvernement. Cet audit sera terminé au plus tard fin septembre 2007.

9. Conformément à l'accord atteint lors du point de décision au titre de l'Initiative PPTE, nous avons déposé les ressources provenant de l'allègement intérimaire de la dette dans un compte spécial à la banque centrale. Ces ressources seront exclusivement affectées à la réduction de la pauvreté, à la santé et à l'éducation. Toutes les dépenses seront approuvées par le biais de lois des finances initiales ou rectificatives et seront communiquées aux services du Fonds dans le cadre des revues du programme. En 2006, les autorités n'ont pas

---

<sup>1</sup> Voir le Rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 06/262, publié sur le site Internet du FMI (<http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=19451.0>).

utilisé ce compte. Ce dernier fera l'objet d'un audit annuel de la part d'un cabinet de réputation internationale d'ici fin septembre 2007 et le rapport d'audit sera publié sur le site Internet du gouvernement. Ce rapport, ainsi que toute autre information pertinente, seront également examinés a posteriori par un comité comprenant des responsables gouvernementaux, des parlementaires, la société civile et les bailleurs de fonds qui feront des recommandations au gouvernement.

#### **IV. PROGRAMME DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2007**

10. Notre programme de politique économique pour le reste de 2007 vise à maintenir un cadre macroéconomique stable pour favoriser une croissance vigoureuse et réduire la pauvreté. Outre l'adoption récente d'une loi de finances prudente pour 2007, nous prendrons des mesures additionnelles pour améliorer la qualité des dépenses publiques. Nous continuerons à renforcer les contrôles et à accroître la transparence en matière budgétaire et dans le secteur pétrolier et forestier. Nous poursuivrons aussi la libéralisation des prix intérieurs et mettrons un terme à l'octroi de nouvelles exonérations fiscales et douanières discrétionnaires. Enfin, nous continuerons d'œuvrer à la réalisation des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et de mettre en œuvre les mesures prévues pour 2007 dans le plan d'action y afférent.

##### **A. Politique budgétaire**

11. Les principaux objectifs de la politique budgétaire pour 2007 sont les suivants :  
 (i) corriger les dérapages budgétaires observés en 2006 et exécuter le budget de 2007 conformément à la stratégie budgétaire à moyen terme; (ii) veiller à ce que les dépenses liées à la réduction de la pauvreté correspondent aux priorités définies dans le DSRP;  
 (iii) renforcer le dispositif de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières et;  
 (iv) améliorer la qualité des dépenses publiques et en renforcer la gestion.

12. Pour 2007, nous avons adopté un budget qui vise à la stabilité macroéconomique tout en répondant aux besoins les plus pressants du pays. L'objectif visé est un déficit budgétaire hors pétrole de 593 milliards de francs CFA (42 % du PIB hors pétrole projeté), grâce à un effort accru de mobilisation des recettes non pétrolières et à une augmentation modérée des dépenses primaires. Les dépenses courantes et d'investissement financées sur ressources intérieures en 2007 devraient s'élever à 991 milliards de francs CFA. Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 400 milliards de francs CFA, dont 344 milliards devraient être financées sur ressources intérieures et 56 milliards sur ressources extérieures. Nous limiterons les charges communes à 39 milliards de francs CFA dans un souci d'accroissement de la transparence budgétaire. Dans le courant de l'année 2007, nous adopterons un cadre simplifié de dépenses à moyen terme pour 2008-10 afin de rationaliser nos décisions d'investissement à moyen terme.

13. Le gouvernement prendra les mesures suivantes pour une plus grande mobilisation de recettes pétrolières et non pétrolières :

- Concernant les recettes pétrolières, nous allons poursuivre nos efforts afin que toutes les sociétés pétrolières privées s’acquittent de leurs obligations fiscales à temps. Les mesures complémentaires de mobilisation des recettes pétrolières qui seront prises consisteront à :
  - Poursuivre la certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d’audit de réputation internationale, sans aucune restriction quant à l’accès aux informations. Les rapports de certification seront affichés sur le site Internet du Ministère de l’économie, des finances et du budget ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)).
  - Fair réaliser par un cabinet d’audit de réputation internationale et en conformité avec les normes internationales, d’ici à fin juin 2007 un audit indépendant des coûts pétroliers de tous les contrats de partage de production pour 2004 et 2005 tel que définis dans lesdits contrats et présenter les rapports au gouvernement. Le rapport d’audit sera publié sur le site Internet du Ministère de l’économie, des finances et du budget ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)).
  - Commanditer auprès d’un cabinet de réputation internationale un rapport de rapprochement rigoureux entre les recettes pétrolières déposées dans les comptes bancaires de l’État — le montant indiqué dans les rapports de certification trimestriels — et le total des recettes pétrolières figurant dans le tableau des opérations financières de l’État pour 2006, sans aucune restriction quant à l’accès aux informations. Ce rapport sera présenté au gouvernement et affiché sur le site Internet du Ministère de l’économie, des finances et du budget ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)) au plus tard le 30 septembre 2007.
- En ce qui concerne les recettes non pétrolières, nous prendrons principalement des mesures destinées à renforcer l’administration fiscale et douanière, y compris l’informatisation, la lutte contre la fraude et l’évasion fiscale et l’engagement de ne pas accorder de nouvelles exonérations fiscales et douanières exceptionnelles. En particulier, pour le budget 2007, il sera fait usage d’un numéro d’immatriculation unique de contribuable pour toutes les transactions avec l’État.

14. Nous avons lancé une enquête pour saisir l’impact économique de l’incident technique survenu sur l’une des plus importantes plateformes pétrolières en mai 2007. Nous transmettrons les conclusions de cette enquête aux services du FMI afin de déterminer les effets de cet incident sur le plan macroéconomique et le programme en général lors de la première évaluation d’étape du programme de référence. Nous entamerons des discussions avec les services du Fonds sur des mesures correctives éventuelles. D’ores et déjà, en raison de cette expérience, nous avons demandé l’inclusion d’un ajusteur à la baisse des cargaisons



prévues dans le programme afin de prendre en considération un nombre inférieur de ces dernières.

15. Nous nous engageons à réduire davantage les transferts à la CORAF pour les plafonner à 55 milliards de francs CFA en 2007. Pour faire face à ce niveau plus élevé de subventions, nous rationaliserons nos dépenses. En même temps, nous prendrons plusieurs mesures et en étudierons plusieurs autres pour hausser les prix des produits pétroliers raffinés et améliorer la viabilité économique de la CORAF:

- D'ici à fin septembre 2007, nous ferons passer le prix du carburant aviation vendu aux transporteurs étrangers de 400 à 460 francs CFA le litre, et celui du carburant aviation vendu aux transporteurs nationaux, de 290 à 335 francs CFA le litre.
- Nous indexerons en même temps les prix de ces deux catégories de carburant aviation sur les prix internationaux au moyen d'un mécanisme d'ajustement automatique.
- Au 30 juin 2007, un cabinet indépendant de réputation internationale terminera l'analyse diagnostique de la viabilité économique de la CORAF et soumettra son rapport au gouvernement. Les recommandations de cet audit feront l'objet de mesures à l'avenir.
- D'ici le 31 décembre 2007, nous relèverons les prix d'autres produits pétroliers raffinés de manière significative afin de réduire les subventions à la CORAF. Le montant de cette réduction sera déterminé dans les discussions sur le budget de 2008.

16. Nous sommes déterminés à renforcer la gestion des dépenses publiques et à augmenter la transparence des marchés de l'État afin de maximiser le rendement des dépenses publiques.

- Premièrement, nous avons inscrit dans la loi de finances une disposition limitant strictement le recours aux procédures de paiement par anticipation aux seuls en cas d'urgence, conformément à la loi organique relative aux lois de finances. Cette disposition a été renforcée par une circulaire du Ministère des Finances.
- Deuxièmement, afin d'accroître la transparence, tous les appels d'offres et les soumissions (qu'elles aient été acceptées ou rejetées) pour les marchés de l'État de plus de 200 millions de francs CFA seront publiées sur le site Internet du gouvernement ([www.mefb-cg.cg](http://www.mefb-cg.cg)) à partir de la date de promulgation de la loi de finances (11 mai 2007).
- Troisièmement, nous ferons réaliser un audit technique et financier d'un échantillon représentatif des dépenses d'investissement et des transferts courants exécutés en 2006, à partir de termes de référence jugés satisfaisant par les services du FMI et

de la Banque mondiale. À cet égard, nous avons déjà lancé un appel d'offres pour recruter un cabinet d'audit de réputation internationale.

- Enfin, nous continuerons à centraliser toutes les recettes publiques et à exécuter tous les paiements publics par le Trésor.

17. Nous envisageons éventuellement d'entreprendre d'autres dépenses urgentes en matière d'investissements au cours du second semestre de l'année dans le contexte d'un collectif budgétaire. Toutefois, nous reconnaissons le besoin de les subordonner à une conclusion satisfaisante de la première évaluation par les services du Fonds en septembre 2007 du programme de référence. En second lieu, nous marquons notre accord pour que ces dépenses soient également conditionnées à un ralentissement de l'inflation, une mise en œuvre satisfaisante des mesures destinées à améliorer la qualité de la dépense telles que convenues dans le programme, l'adoption d'un cadre budgétaire à moyen terme simplifié et une évaluation favorable par les services du FMI et de la Banque Mondiale de ces nouvelles dépenses. Nous convenons, en outre, que ces dernières soient liées à la bonne tenue des recettes budgétaires en général et pétrolières en particulier, à la lumière de l'incident récent survenu sur la plateforme pétrolière.

## **B. Gouvernance et transparence**

18. Le gouvernement est convaincu de la nécessité de continuer d'améliorer la gouvernance et la transparence pour que le Congo relève durablement son taux de croissance. Dans cette optique, nous avons créé un observatoire anti-corruption en juin 2007. Nous prendrons des mesures immédiates afin de doter cette institution nouvelle des ressources humaines et financières afin de lui permettre de devenir opérationnelle. En outre, nous soumettrons au parlement, en décembre 2007, un projet de loi qui définit, entre autres, des règles à l'intention des fonctionnaires relativement aux conflits d'intérêt et à la divulgation d'informations financières, de telle sorte que : i) les dirigeants (du gouvernement, de la fonction publique et des sociétés d'État) communiquent, au moment de leur entrée en fonction et annuellement par la suite, leur patrimoine et la provenance de leurs revenus; et ii) ces déclarations annuelles soient examinées par la Cour des comptes et transmises à l'observatoire anti-corruption, lequel devra publier ses conclusions dans un rapport de synthèse durant le semestre suivant la fin de l'année civile.

19. Dans le secteur pétrolier, nous achèverons, avec l'aide d'un cabinet indépendant de réputation internationale, une analyse diagnostique sur la stratégie de commercialisation du pétrole de l'État par la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC). Cette étude diagnostique sera affichée sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)).

20. Nous prendrons des mesures complémentaires pour accroître la gouvernance dans l'octroi des droits d'exploitation des ressources naturelles en nous fondant sur les

conclusions du rapport d'audit de l'adjudication de la concession pétrolière Marine XI en 2005, qui a été publié sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget en octobre 2006. En particulier, nous

- clarifierons le rôle de la SNPC comme détenteur et/ou négociateur de droits d'exploitation pour le compte de l'État;
- prendrons un décret d'ici à septembre 2007 en vertu duquel toutes les nouvelles concessions pétrolières seront attribuées au moyen d'appels d'offres internationaux transparents et compétitifs. Ces règles seront publiées sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)); et
- transmettrons le rapport d'audit d'ici à octobre 2007 à l'observatoire anti-corruption.

21. Nous sommes déterminés à adhérer aux principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et nous mettrons en place les comités exécutif et consultatif d'ici à juin 2007. Nous pensons être en mesure de publier d'ici à fin 2007 le premier rapport établi dans le cadre de cette initiative.

### **C. Questions monétaires et financières**

22. La politique monétaire continuera d'être menée dans un cadre régional par la BEAC. Les objectifs principaux de cette politique demeurent inchangés, à savoir assurer un niveau faible d'inflation et maintenir les réserves de change de la zone CEMAC à un niveau satisfaisant. Nous réitérons notre détermination à déposer l'excédent de recettes publiques dans le compte de stabilisation à la BEAC.

23. Nous sommes déterminés à développer le secteur financier. Deux caisses de retraite, la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse de retraite des fonctionnaires, feront l'objet d'un audit. De plus, nous déterminerons la faisabilité d'un rééquilibrage structurel de ces caisses, et d'une actualisation du cadre réglementaire et de supervision. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, nous poursuivrons nos efforts pour accélérer la mise en place de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), conformément au règlement n° 01/03-CEMAC/CM du 04 avril 2003, d'ici à fin septembre 2007. Le projet de décret précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement de l'ANIF sera soumis au Cabinet du Président de la République au plus tard fin juin 2007. Cette agence sera mise sur pied une fois le décret signé par le Président de la République.

### **D. Gestion de la dette extérieure**

24. Nous poursuivons nos efforts de normalisation des relations avec les créanciers extérieurs. Nous sommes parvenus à un accord provisoire avec les créanciers du Club de Londres au sujet d'un allègement de dette conforme à l'initiative renforcée en faveur des

pays pauvres très endettés (PPTE). Nous nous efforcerons ensuite d'obtenir un traitement comparable de la part des fournisseurs, des créanciers commerciaux hors Club de Londres et des créanciers qui ont entamé des poursuites. Nous chercherons aussi à signer dès que possible des accords bilatéraux avec les deux derniers créanciers du Club de Paris. Nous n'ignorons pas que le déclenchement de la nouvelle phase de l'accord avec le Club de Paris est subordonné à la mise en œuvre satisfaisante de la FRPC.

25. Nous avons pleinement conscience que de nouveaux emprunts extérieurs pourraient compromettre la soutenabilité de la dette à moyen terme et les efforts consentis par le Congo pour obtenir un allègement de la dette; aussi nous nous abstenons de contracter de nouveaux emprunts non concessionnels. Dans cet esprit, nous veillerons aussi à ce que tous les accords-cadres soient conformes à ce principe. Dans le cadre des efforts que nous déployons pour améliorer notre politique de gestion de la dette extérieure, nous afficherons aussi d'ici à septembre 2007 des données et des projections trimestrielles de la dette extérieure sur un site Internet du gouvernement, et nous centraliserons toutes les données sur la dette, y compris la dette gagée, à la CCA.

### **E. Réformes de la politique commerciale**

26. Nous sommes déterminés à poursuivre les réformes de notre régime commercial. La libéralisation récente de l'importation de ciment et de son prix est une première étape destinée à éliminer les goulets d'étranglement dans le secteur de la construction à l'échelle du pays. Nous entendons aussi libéraliser les prix des produits de base et de l'énergie pour soutenir l'activité du secteur privé à moyen terme. Nous prendrons aussi l'initiative de réformes commerciales dans le cadre de la CEMAC, adopterons un régime commercial transparent, réduirons autant que possible les formalités d'exportation et d'importation, et supprimerons progressivement les exonérations. Enfin, en concertation avec nos partenaires de la CEMAC, nous chercherons à abaisser le tarif extérieur commun.

27. Conscients du rôle crucial de l'information dans cette entreprise, nous allons continuer d'accroître le volume d'informations rendues publiques sur les sites Internet, et notamment publier, d'ici le 30 septembre 2007 (i) toute la liste des lignes tarifaires assujetties à des mesures paratarifaires, des licences d'importation, des contingentements, des monopoles, des contrôles de prix, des concessions fiscales, et des interdictions, ainsi que celles qui sont sujettes à des exonérations ou des droits d'accises spéciaux;<sup>2</sup> (ii) toutes les lois et réglementations relatives aux exonérations de tarifs, de TVA et de droits paratarifaires; et (iii) toutes les lois et réglementations applicables concernant les inspections préalables à l'exportation et les exonérations afférentes.

---

<sup>2</sup> La liste indique les taux applicables à chaque ligne de produits.

## **F. Plan d'action pour la mise en œuvre des mesures requises pour le point d'achèvement de l'initiative PPTE**

28. Nous sommes conscients qu'il importe d'accélérer la mise en œuvre des mesures requises pour passer au point d'achèvement de l'initiative PPTE. À cet égard, nous suivrons le plan d'action discuté avec les services de l'AID et du FMI en août 2006. En 2007, nos efforts porteront sur les points suivants:

- Établissement, par la Cour des comptes et par un cabinet indépendant de réputation internationale, des rapports d'audit des mouvements du compte spécial du Trésor par lequel transite l'allégement intérimaire de la dette pour 2006. Ces deux rapports seront affichés sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)).
- Réalisation d'une étude sur la modélisation des réserves et des recettes pétrolières d'ici octobre 2007.
- Suivi, à titre expérimental, du budget de 2007 au moyen d'une classification fonctionnelle conforme au *Manuel de statistiques de finances publiques* du FMI de 2001 et comprenant une sous-classification des dépenses de lutte contre la pauvreté.
- Adoption des mesures suivantes afin que la SNPC joue mieux son rôle de mandataire de l'État:
  - Adoption, d'ici à décembre 2007, d'un plan d'action reposant sur l'analyse diagnostique achevée en septembre 2007, afin d'assurer la conformité aux normes internationales de la commercialisation du pétrole congolais par la SNPC.
  - Réalisation par un cabinet indépendant de réputation internationale de l'audit annuel du compte consolidé de la SNPC pour 2005, sans restrictions d'accès à l'information, d'ici le 30 juin 2007.
  - Soumission à l'observatoire anti-corruption des audits annuels de la SNPC ainsi que les autres études y afférentes pour s'assurer que les contrôles internes et les systèmes comptables soient conformes aux meilleures pratiques internationales d'ici à décembre 2007.
  - Publication et vérification complète par la Cour des comptes des déclarations des membres du conseil d'administration de la SNPC et des personnes ayant mandat de gestion dans cette société et ses filiales, au moment de leur nomination et annuellement par la suite, quant à leurs participation ou intérêts personnels dans

les sociétés ayant des relations d'affaires avec la SNPC ou ses filiales, d'ici le 30 juin 2007.

- Examen semestriel par l'observatoire anti-corruption de la cession par les membres du conseil d'administration de la SNPC et par les personnes qui y exercent des responsabilités de gestion, de leurs participations et/ou intérêts dans la SNPC. Ces rapports de certification seront affichés sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)).
- Réalisation, d'ici fin 2007, d'une analyse diagnostique sur la gouvernance et la corruption par un cabinet indépendant de réputation internationale, avec l'aide de l'observatoire anti-corruption, à partir des termes de référence convenu avec les services de l'AID et du FMI.
- Adoption des mesures suivantes afin de renforcer la gouvernance et d'accroître la transparence dans le secteur forestier :
  - Certifier les recettes forestières de 2005 et 2006.
  - Finaliser le rapport de l'analyse diagnostique du secteur forestier d'ici septembre 2007.
  - Présenter le rapport aux services de l'AID pour consultation d'ici octobre 2007.
  - Soumettre le rapport à l'observatoire anti corruption pour consultation.

## **V. SUIVI DU PROGRAMME ET TRANSMISSION DES DONNÉES**

29. Pour renforcer le cadre macroéconomique du programme, le gouvernement s'est engagé à adopter une stratégie prévoyant des mesures, qui doivent être prises avant l'approbation du programme de référence par la direction du FMI (Tableau 4).

30. L'exécution du programme sera suivie au moyen des critères et repères quantitatifs et structurels indiqués aux tableaux 3 et 4, et décrits dans le protocole d'accord technique ci-joint. Pour permettre au gouvernement de mener son programme de réduction de la pauvreté, des objectifs et indicateurs quantitatifs ont été établis pour fin juin, fin septembre et fin décembre 2007. Des objectifs structurels ont aussi été établis pour le reste de l'année 2007. Ces objectifs sont définis et précisés dans le protocole d'accord technique.

31. Nous continuerons à fournir des informations aux services du FMI sur une base régulière, tel que cela est spécifié dans le protocole d'accord technique, par l'intermédiaire de la représentation résidente du FMI à Brazzaville. Nous mettrons également à disposition

toute information additionnelle requise pour évaluer l'évolution de la situation macroéconomique et la réalisation du programme.

Tableau 1. République du Congo – Critères et indicateurs quantitatifs provisoires, mars-décembre 2006  
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire; montants cumulés à partir de janvier)<sup>1</sup>

	Fin mars 06		Fin juin 06		Fin sept 06		Fin dec 06				
	Proj.	Prog. ajusté	Est.	Crit. réal.	Crit. réal. ajusté	Est.	Crit. réal.	Crit. réal. ajusté	Est.		
Critères quantitatifs											
Solde budgétaire primaire (plancher)	174.7	238.9	167.7	262.3	455.3	348.6	793.3	675.2	686.8	1031.4	870.5
Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (plafond) <sup>2</sup>	-79.6	-79.6	-49.8	-86.5	-86.5	-153.1	-191.0	-372.8	-362.5	-362.5	-404.3
Nouvelle dette extérieure à moyen terme et long terme non concessionnelle (leasing compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) à échéance initiale de moins d'un an (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole contractée par l'État ou pour son compte (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette non concessionnelle contractée par la SNPC (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiement d'arriérés extérieurs (plancher) <sup>5</sup>	28.3	28.3	28.3	56.3	56.3	56.3	84.2	84.2	112.4	112.4	113.7
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements d'arriérés intérieurs (plafond)	21.8	21.8	16.2	43.5	43.5	31.3	65.3	50.0	87.0	87.0	-87.5
Nouveaux arriérés intérieurs <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicateurs quantitatifs											
Recettes non pétrolières	59.9	59.9	62.8	119.8	119.8	122.8	179.7	185.3	239.6	239.6	260.5
Investissements financés sur ressources intérieures (plafond)	43.2	43.2	106.2	150.0	150.0	207.0	196.0	300.7	216.0	216.0	352.9
Pour mémoire											
Recettes pétrolières (milliards de FCFA)	276.5	340.7	332.2	548.9	741.9	732.1	1184.8	1228.3	1127.8	1472.3	1530.5
Prix du pétrole (Brent: \$/S/baril), moyenne trimestrielle	61.0	...	59.6	60.0	...	69.0	61.5	69.5	62.5	...	59.0
Taux de change (FCFA/\$US, moyenne trimestrielle)	547.8	...	547.4	549.7	...	516.8	549.7	549.7	549.4	...	515.3
Prix du pétrole (Brent; milliers de FCFA/baril), moyenne trimestrielle	33.4	...	32.6	33.0	...	35.7	33.8	38.2	34.3	...	30.4

<sup>1</sup> Les critères de réalisation quantitatifs et les facteurs d'ajustement correspondants sont définis dans le protocole d'accord technique ci-joint.

<sup>2</sup> Non compris les crédits du FMI.

<sup>3</sup> Non compris les accords de rééchelonnement et les décaissements du FMI.

<sup>4</sup> Critère de réalisation continu.

<sup>5</sup> Paiement des arriérés consolidés sur la dette postérieure à la date butoir envers les créanciers du Club de Paris.



Tableau 2. Critères de réalisation et repères structurels jusqu'à la fin septembre 2006

Mesures	Date	État d'avancement
<b>1. Critères de réalisation structurels</b>		
Réalisation d'un rapport de certification, par la Cour des comptes, établissant que les responsables de l'État (dans la fonction publique et les entreprises publiques) ne tirent pas personnellement profit des ventes de pétrole de l'État par la SNPC ou ses filiales, et présentation du rapport au gouvernement. Affichage du rapport sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	30 septembre 2006	Respecté
Réalisation par un cabinet indépendant de renommée internationale d'une étude diagnostique sur la stratégie de commercialisation des ressources pétrolières de l'État par la SNPC et soumission de cette étude au gouvernement.	31 décembre 2006	Non respecté
<b>2. Repères structurels</b>		
Publication sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ) du rapport d'audit de l'adjudication de la concession pétrolière Marine XI en 2005.	30 septembre 2006	Non respecté, réalisé avec retard
Adoption d'un échéancier pour la suppression de toutes les subventions implicites des produits pétroliers raffinés dans un délai d'un an.	30 septembre 2006	Non respecté
Création (c'est-à-dire adoption du mandat et effectifs) d'un observatoire anti-corruption, dont le mandat et la composition sont jugés satisfaisants par les services de l'IDA et du FMI.	30 septembre 2006	Non respecté, réalisé avec retard
Réalisation par un cabinet indépendant de renommée internationale d'une analyse diagnostique de la viabilité économique de la CORAF, et présentation du rapport au gouvernement, à partir d'un cahier des charges jugé satisfaisant par les services du FMI.	31 octobre 2006	Non respecté
Réalisation par des cabinets indépendants et conformément aux normes internationales, d'audits des coûts pétroliers pour 2004 et 2005, pour tous les contrats de partage de la production (tels que définis dans ces contrats) et soumission de ces rapports au gouvernement. Publication des rapports d'audit sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	31 décembre 2006	Non respecté

Tableau 2 (fin). Critères de réalisation et repères structurels jusqu'à la fin septembre 2006

Mesures	Mesures	Mesures
Dépôt au Parlement d'un projet de loi anticorruption qui énonce, entre autres, des règles à l'intention des agents de l'État en ce qui a trait aux conflits d'intérêt et la déclaration financière. Les règles relatives à la déclaration financière veilleront à ce que : i) les hauts responsables (du gouvernement, de la fonction publique et des entreprises publiques) communiquent, au moment de leur entrée en fonction et annuellement, leur patrimoine et la provenance de leurs revenus; ii) ces déclarations annuelles soient transmises à la Cour des comptes et certifiées par le observatoire national anticorruption. Celui-ci devra publier ses conclusions dans un rapport de synthèse dans les six mois suivant la fin de l'année civile.	31 octobre 2006	Non respecté
Centralisation de toutes les recettes publiques et exécution de tous les paiements publics par le Trésor.	Sur une base continue	Respecté
Certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale, avec le même cahier des charges que pour la certification de 2003, sans aucune restriction quant à l'accès aux informations; affichage des rapports de certification sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	Sur une base continue, avec un décalage d'un trimestre	Respecté

Tableau 3. République du Congo – Objectifs et indicateurs provisoires, jan-dec 2007  
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire; montants cumulés à partir de janvier) <sup>1</sup>

	Fin mars 07 Est.	Fin juin 07 Objectif	Fin sept 07 Objectif	Fin dec 07 Indicatif
<b>Indicateurs quantitatifs cible</b>				
Solde budgétaire primaire (plancher)	138.8	241.7	442.0	444.8
Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (plafond) <sup>2</sup>	44.0	-70.1	-198.1	-92.5
Nouvelle dette extérieure à moyen terme et long terme non concessionnelle (leasing compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) à échéance initiale de moins d'un an (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole contractée par l'État ou pour son compte (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette non concessionnelle contractée par la SNPC (plafond) <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiement d'arriérés extérieurs (plancher) <sup>5</sup>	27.6	54.8	81.9	81.9
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements d'arriérés intérieurs (plafond)	22.3	47.5	71.3	95.0
Nouveaux arriérés intérieurs <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes non pétrolières	62.2	133.4	200.7	267.1
Investissements financés sur ressources intérieures (plafond)	95.3	223.7	344.2	444.2
<b>Pour mémoire</b>				
Recettes pétrolières (milliards de FCFA)	301.0	580.6	864.4	1038.2
Prix du pétrole (WEO; \$US/baril), moyenne trimestrielle	57.2	60.5	62.5	63.5
Taux de change (FCFA/\$US, moyenne trimestrielle)	500.6	498.9	499.1	498.1
Prix du pétrole (Brent; milliers de FCFA/baril), moyenne trimestrielle	28.6	23.1	24.1	24.6

<sup>1</sup> Les critères de réalisation quantitatifs et les facteurs d'ajustement correspondants sont définis dans le protocole d'accord technique ci-joint.

<sup>2</sup> Non compris les crédits du FMI.

<sup>3</sup> Non compris les accords de rééchelonnement et les décaissements du FMI.

<sup>4</sup> Critère de réalisation continu.

<sup>5</sup> Paiement des arriérés consolidés sur la dette postérieure à la date butoir envers les créanciers du Club de Paris

Tableau 4. République du Congo – Objectifs structurels  
pour le programme de référence 2007

Mesures	Date
<b>1. Objectifs structurels à réaliser avant l’approbation du programme de référence par la direction générale du FMI</b>	
Promulgation d’une loi de finances 2007 cadrant avec la programmation budgétaire examinée avec les services du FMI.	Réalisé
Lancement des appels d’offres pour un audit technique et financier, par un cabinet indépendant de renommée internationale, d’un échantillon représentatif des dépenses d’investissement et des transferts courants pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, à partir de termes de référence jugés satisfaisant par les services du FMI et de la Banque mondiale.	Réalisé
<b>2. Objectifs structurels</b>	
Réalisation par un cabinet indépendant et conformément aux normes internationales, d’audits des coûts pétroliers pour 2004 et 2005, pour tous les contrats de partage de la production (tels que définis dans ces contrats) et soumission de ces rapports au gouvernement. Publication des rapports d’audit sur le site Internet du Ministère de l’Économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	30 juin 2007
Transmission par le gouvernement du rapport d’audit de l’adjudication de la concession pétrolière Marine XI à l’observatoire national anti-corruption afin qu’il en prenne connaissance et prenne les mesures jugées nécessaires, le cas échéant.	30 juin 2007
Réalisation par un cabinet indépendant de renommée internationale d’une analyse diagnostique de la viabilité économique de la CORAF, et présentation du rapport au gouvernement, à partir d’un cahier des charges jugé satisfaisant par les services du FMI. Publication du rapport sur le site Internet du Ministère de l’Économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	30 juin 2007
Création (c’est-à-dire adoption de la législation et recrutement des effectifs) d’un observatoire anti-corruption, dont le mandat et la composition sont jugés satisfaisants par les services de la Banque mondiale et du FMI.	30 septembre 2007

Tableau 4. République du Congo – Objectifs structurels  
pour le programme de référence 2007

Mesures	Date
Adoption d'un décret en vertu duquel toutes les nouvelles concessions pétrolières seront attribuées au moyen d'appels d'offres internationaux transparents et compétitifs.	30 septembre 2007
Adoption par le gouvernement d'un décret i) portant le prix du carburant vendu aux compagnies aériennes étrangères à 460 francs CFA le litre; ii) portant le prix du carburant vendu aux compagnies aériennes intérieures à 335 francs CFA le litre; iii) indexant ces deux catégories de carburant sur les variations des prix internationaux par un mécanisme d'ajustement automatique.	30 septembre 2007
Réalisation par un cabinet indépendant de renommée internationale d'une étude diagnostique sur la stratégie de commercialisation des ressources pétrolières de l'État par la SNPC et soumission de cette étude au gouvernement.	30 septembre 2007
Réalisation, par un cabinet indépendant de renommée internationale, d'un audit technique et financier des transferts courants et d'un échantillon représentatif des dépenses d'investissement pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, à partir de termes de référence satisfaisants pour les services du FMI et de la Banque mondiale. Publication du rapport d'audit sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	31 décembre 2007
Dépôt au Parlement d'un projet de loi qui énonce, entre autres, des règles à l'intention des agents de l'État pour traiter des conflits d'intérêt et porter déclaration financière. Les règles relatives à la déclaration financière veilleront à ce que: i) les hauts responsables (du gouvernement, de la fonction publique et des entreprises publiques) communiquent, au moment de leur entrée en fonction et annuellement, leur patrimoine et la provenance de leurs revenus; ii) ces déclarations annuelles soient transmises à la Cour des comptes et examinées par le observatoire anti-corruption. Celui-ci devra publier ses conclusions dans un rapport de synthèse dans les six mois suivant la fin de l'année civile.	31 décembre 2007

Tableau 4. République du Congo – Objectifs structurels  
pour le programme de référence 2007

Mesures	Date
Adoption par le gouvernement d'un décret majorant les prix intérieurs des autres produits pétroliers raffinés afin de réduire les subventions à la CORAF de manière significative. Le montant de cette réduction sera déterminé au cours des discussions du budget 2008.	31 décembre 2007
Publication de tous les appels d'offres et les soumissions (acceptées ou rejetées) pour les marchés publics de plus de 200 millions de francs CFA sur le site Internet du gouvernement ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	Sur une base continue, à compter de la date de promulgation de la loi de finances 2007
Aucun recours aux procédures de dépense exceptionnelles, sauf dans des situations d'urgence, comme énoncé dans la loi de finances organique	Sur une base continue, à compter de la date de promulgation de la loi de finances 2007
Aucune nouvelle exonération fiscale et douanière discrétionnaire exceptionnelle.	Sur une base continue, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2007
Centralisation de toutes les recettes publiques et exécution de tous les paiements publics par le Trésor.	Sur une base continue
Certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale, sur la base d'un cahier des charges similaire à celui de la certification de 2003, sans aucune restriction quant à l'accès aux informations; affichage des rapports de certification sur le site Internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ).	Sur une base continue, avec un décalage d'un trimestre
Transmission aux services du FMI de toutes les données requises pour suivre la réalisation du programme des autorités, telles que spécifiées dans le protocole d'accord technique.	Sur une base continue

**APPENDICE I**  
**PIÈCE JOINTE II**  
**RÉPUBLIQUE DU CONGO**

**Protocole d'Accord Technique**

Brazzaville, le 22 juin 2007

1. Le présent protocole d'accord technique (ci-après le PAT) précise les modalités de suivi du programme de référence du gouvernement de la République du Congo pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 30 septembre 2007.

**I. CRITÈRES ET INDICATEURS QUANTITATIFS**

2. Les indicateurs quantitatifs sont :

- a. un pancher relatif au solde budgétaire primaire minimum, cumulatif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007;
- b. un plafond portant sur la variation maximale des créances nettes du système bancaire sur l'État (hors crédit net du FMI), cumulatif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007;
- c. la non accumulation de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (leasing compris) à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État (indicateur quantitatif à observer de manière continue);
- d. la non accumulation de nouvelles dettes extérieures (leasing compris) avec une échéance initiale de moins d'un an contractée ou garantie par l'État, (indicateur quantitatif à observer de manière continue);
- e. la non accumulation de nouvelles dettes extérieures gagées sur le pétrole contractées par l'administration centrale ou pour son compte (indicateur quantitatif à observer de manière continue);
- f. un plafond relatif à toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée par la SNPC (garantie ou non par l'État) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (indicateur quantitatif à observer de manière continue), sauf indication contraire reprise au paragraphe 17;
- g. un paiement minimum d'arriérés extérieurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007;
- h. aucune accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs au titre du service de la dette extérieure non rééchelonnable (voir définition au

paragraphe 18), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (indicateur quantitatif à observer de manière continue);

- i. un plafond sur les paiements d'arriérés intérieurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007; et
- j. aucune accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (indicateur quantitatif à observer de manière continue);
- k. un plancher portant sur les recettes non pétrolières (montants cumulatifs) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007; et
- l. un plafond sur les investissements publics financés sur ressources intérieures (montant cumulatif) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## **II. DÉFINITIONS ET MODE DE CALCUL**

### **A. État**

3. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la République du Congo, excluant de ce fait les collectivités territoriales, la banque centrale et toute entité publique dotée d'une personnalité juridique autonome non couverte par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

### **B. Solde budgétaire primaire de base**

4. Sont inclus dans le périmètre du TOFE: le budget général, les comptes spéciaux du Trésor (y compris les fonds forestier, pétrolier et routier) et la caisse congolaise d'amortissement (CCA).

5. Le solde budgétaire primaire de base de l'État est égal aux recettes totales hors dons moins les dépenses totales (y compris les prêts nets), déduction faite des intérêts sur la dette et des dépenses d'investissements publics financées sur ressources extérieures. Il est calculé à partir des résultats de l'exécution du budget établie chaque mois à travers le TOFE préparé par le Ministère en charge des finances. À fin décembre 2006, le solde budgétaire primaire de base était estimé à 870.5 milliards de francs CFA, les recettes totales (hors dons) étant de 1791 milliards de francs CFA et les dépenses totales (hors intérêts sur la dette et dépenses d'investissement financés sur ressources extérieures) de 921 milliards de francs CFA.

6. Les recettes totales de l'État sont enregistrées dans le TOFE sur une base encaissement. Elles incluent l'ensemble des recettes recouvrées par le Trésor public (notamment les recettes fiscales et douanières, les recettes pétrolières, les recettes des services et les recettes forestières), qu'elles résultent d'obligations antérieures, présentes ou futures. Les recettes incluent aussi les recettes enregistrées sur une base brute des comptes spéciaux. Les recettes pétrolières excluent toutes formes de prépaiement et de préfinancement (voir définitions aux paragraphes 19 et 20).



7. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les projections des recettes pétrolières sont faites sur la base du modèle de prévision des autorités qui tient explicitement compte du calendrier des enlèvements de pétrole. Compte tenu des risques exogènes causés par les variations du nombre de cargaisons (y compris l'effet du volume minimum requis pour constituer une cargaison), les projections trimestrielles de recettes pour 2007 sont basées sur le calendrier suivant des cargaisons:

Tableau 1. Cargaisons de pétrole de l'État, 2007

(Nombre de cargaisons)<sup>1/</sup>

Produit/Mélange	2007			
	T1	T2	T3	T4
Djéno	5	4	5	5
Nkossa	6	5	6	5
Yombo	1	0	0	1
Butane	2	3	3	3
Propane	1	0	1	0
Total Enlèvements SNPC	15	12	15	14
- Droits SNPC	0	0	1	1
= Commercialisation par SNPC pour le compte de l'État	15	12	14	13

1/ Avec un mois de décalage.

8. Les projections des recettes pétrolières tiennent compte du délai habituel d'un mois entre la date d'embarquement et la date de réception du produit de la vente par le Trésor. Pour permettre un suivi effectif des recettes pétrolières, les autorités fourniront aux services du FMI, en plus d'autres informations, un tableau détaillé des cargaisons réelles sur une base mensuelle dans les 30 jours suivant la fin du mois au cours duquel l'embarquement a été effectué. Au minimum, ce tableau contiendra, pour chaque cargaison, l'information sur le type de produit, la date d'embarquement, le bénéficiaire et le prix de la vente (en dollars des États Unis).

9. Les dépenses sont enregistrées sur une base ordonnancement. Elles comprennent les dépenses courantes, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ainsi que les prêts nets. Les dépenses courantes sont définies comme la différence entre les dépenses totales et les dépenses en

capital et prêts nets. Elles se décomposent en dépenses de personnel, dépenses sur biens et services, les charges communes, les charges d'intérêts sur la dette (intérieure et extérieure), les transferts et subventions et autres dépenses courantes.

### **C. Variation des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale**

10. La position nette de l'État vis-à-vis du système bancaire (hors crédit net FMI) est définie comme la différence entre les créances et les dettes de l'administration centrale à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor détenues au niveau du système bancaire ainsi que les dépôts de l'État auprès de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), des banques commerciales, de la caisse nationale d'épargne (CNE) et du centre des chèques postaux (CCP). Les dettes de l'État envers le système bancaire comprennent les concours de la BEAC (y compris les avances statutaires et les avances consolidées), les concours des banques commerciales à l'État (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts des CNE/CCP détenus par l'État.

11. L'encours des créances nettes du système bancaire sur l'État, hors contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI, est évalué conformément au cadre comptable en vigueur à la BEAC. Au 31 décembre 2006, cet encours était de 472 milliards de francs CFA.

### **D. Dettes et arriérés extérieurs**

12. La définition de l'État utilisée pour les divers indicateurs relatifs à la dette extérieure inclut l'État, comme défini au paragraphe 4, les établissements publics administratifs, les établissements publics de nature scientifique ou technique, professionnelle, industrielle ou commerciale (entreprises publiques d'intérêt commercial) et les collectivités territoriales, à la seule exception de la compagnie pétrolière nationale (SNPC) — voir paragraphe 17.

13. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole sont les suivantes :

- Comme spécifié dans les directives du Conseil d'administration du FMI<sup>1</sup>, la dette s'entend comme une obligation actuellement en vigueur, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements permettront d'honorer les engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, notamment: (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres

<sup>1</sup> Voir décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100) et n° 12274-(00/85).

obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement les actifs donnés en garantie au vendeur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. La dette correspond à la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création d'une dette.

- La concessionnalité des prêts est appréciée sur la base des taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établis par l'OCDE. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio entre la valeur actuelle nette du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, est inférieure à 50 % (soit un élément don d'au moins 50 %). Pour les dettes d'une échéance supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément don. Pour les échéances plus courtes, le taux à utiliser sera le taux d'intérêt de marché à six mois.

14. Les indicateurs quantitatifs relatifs à la dette extérieure s'appliquent non seulement à la dette telle que définie dans les directives citées ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue ou pour lesquels seuls des tirages partiels ont été effectués. Toutefois, ce qui précède ne s'applique pas aux financements en provenance du FMI et aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA par le Trésor congolais sur le marché financier régional de la CEMAC.

15. Pour la catégorie de dette extérieure assortie d'une échéance initiale de moins d'un an, les crédits à l'importation ou à l'exportation à court terme normaux sont exclus du champ de l'indicateur, y inclus les prépaiements tels que définis au paragraphe 20.

16. Le plafond sur toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance supérieure à un an contractée ou garantie par la SNPC, avec ou sans garantie de l'État, sera observé de manière continue. Les seuls emprunts par la SNPC qui sont permis sont ceux servant à financer des investissements liés à ses activités de base (recherche, exploration, production, raffinage et distribution de pétrole, construction d'un siège à Brazzaville,

création et renforcement de la base de données, etc.). En outre, ces investissements doivent figurer dans le budget d'investissements de la SNPC approuvé par son conseil d'administration. Sont exclues du plafond d'emprunts les variations des comptes d'avances avec les partenaires dans les champs pétroliers et les emprunts de moins d'un an.

17. L'accumulation par l'État d'arriérés de paiements extérieurs est la différence entre (i) le montant brut des paiements dûs au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal, y compris les intérêts moratoires ou de retard, le cas échéant) et (ii) le montant effectivement réglé au cours de la période considérée. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette non rééchelonnable (c'est-à-dire la dette contractée postérieurement à la date-butoir envers les créanciers membres du Club de Paris et la dette envers les créanciers multilatéraux). La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un indicateur à observer de manière continue.

### **E. Dette extérieure gagée sur le pétrole et prépaiements pétroliers**

18. La dette extérieure gagée sur le pétrole est celle qui est contractée en conférant des droits sur la production pétrolière. Un préfinancement est défini comme un prêt gagé sur le pétrole, dont le remboursement se fait par la vente du pétrole au-delà de l'année civile concernée. De nouveaux préfinancements contractés par l'État ou en pour son compte sont strictement interdits dans le cadre du programme. Les opérations de refinancement ou de reports de l'encours existant ou d'échéances dues sont permises, mais ne doivent pas donner lieu à un accroissement de l'encours existant de la dette gagée sur le pétrole.

19. Un prépaiement est défini comme un paiement à l'avance par l'acquéreur au titre d'une cargaison spécifique de pétrole. Les opérations liées aux prépaiements doivent être remboursées dans les 6 mois et, en tout état de cause, au cours de l'année civile pendant laquelle elles ont été contractées.

20. Le gouvernement s'engage à ne contracter aucune nouvelle dette gagée sur le pétrole par rapport à l'encours des 41.7 milliards de francs CFA arrêté à fin décembre 2006.

### **F. Arriérés de paiements et dette intérieure**

21. Les arriérés de paiements intérieurs nets de l'État correspondent à la différence au cours de la période en considération entre le montant des ordonnancements et celui des paiements effectués (dans les 90 jours). Une réduction nette d'arriérés se traduit dans le TOFE par un signe négatif et une accumulation nette par un signe positif. Les paiements d'arriérés effectués par l'État comprennent les paiements pour apurement réalisés par le Trésor et la CCA, y compris ceux effectués à travers les opérations de compensation.

22. Les restes à payer habituellement appelés «décalage technique» dans les tableaux sur l'exécution du budget, notamment le TOFE, seront plafonnés à 5 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre, avec obligation de les régler à la fin de l'année.

### III. AJUSTEMENTS

23. L'indicateur quantitatif relatif au solde budgétaire primaire de base (paragraphe 2.a) sera ajusté à la hausse si les recettes pétrolières sont plus élevées que prévues et à la baisse si le nombre de cargaisons est plus faible que prévu dans le tableau 1 ci-dessus. L'ajustement des recettes pétrolières sera effectué en deux étapes: le premier ajustement tiendra compte de la variation de nombre de cargaisons tandis que le deuxième reflétera la variation des prix internationaux du pétrole.

- Premièrement, les recettes pétrolières prévues provenant de la commercialisation du pétrole de l'État par la SNPC, estimées sur la base du calendrier des cargaisons, seront ajustées à la hausse et à la baisse par le ratio du nombre réel de cargaisons sur le nombre prévu. L'ajustement sera calculé séparément pour chaque composante des recettes pétrolières de l'État provenant des cargaisons commercialisées par la SNPC, pour chaque type de produit de pétrole congolais, à savoir les trois mélanges de pétrole brut (Djéno, N'Kossa et Yombo), ainsi que le butane et le propane.
- Deuxièmement, les recettes pétrolières prévues ajustées par la quantité seront multipliées par le ratio du prix international réalisé sur le prix prévu. Conformément à la règle de prudence relative aux prix du pétrole, les recettes pétrolières de l'État seront projetées sur la base des prévisions sur les prix du pétrole effectuées par le FMI dans les Perspectives de l'économie mondiale (WEO), moins «un facteur de prudence» (10 dollars Etats-Unis par baril); le prix résultant de ce calcul sera appelé «prix international régularisé prévu». Par conséquent, l'ajustement des recettes par le prix consistera à multiplier les recettes totales de l'État par le ratio du prix international réalisé sur le prix international régularisé prévu, le calcul étant effectué en francs CFA.

24. Les deux ajustements mentionnés ci-dessus seront effectués sur une base trimestrielle.

25. Le plafond sur la variation des créances nettes du système bancaire sur l'État fera l'objet d'une correction dans le cas où l'assistance budgétaire extérieure est supérieure ou inférieure aux prévisions du programme. Le plafond sera ajusté à la baisse à concurrence de l'excédent de l'assistance budgétaire reçue par rapport au montant programmé. À l'inverse, le plafond sera ajusté à la hausse à concurrence de la différence entre le montant de l'assistance décaissée et le montant de l'assistance budgétaire programmé pour la période. Cet ajustement ne peut excéder 5 milliards de francs CFA sur une base cumulative au cours de la période du programme de référence.

### IV. MESURES STRUCTURELLES

26. Les mesures structurelles sont spécifiées au tableau 4 annexé au mémorandum des politiques économiques et financières au titre du programme de référence.

- Réalisation d'audits externes des coûts pétroliers pour les exercices 2004 et 2005, tels que définis dans les contrats de partage de production (CPP), par des cabinets de

réputation internationale. Les rapports d'audit seront remis au gouvernement et leur publication sur le site du ministère ayant en charge les finances ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)) devrait intervenir au plus tard le 30 juin 2007.

- Transmission au plus tard le 30 septembre 2007 par le gouvernement du rapport d'audit sur l'octroi de la concession Marine XI à l'observatoire national anti-corruption pour toute action que ce dernier souhaiterait entreprendre.
- Finalisation et transmission au gouvernement, au plus tard le 30 juin 2007, de l'étude-diagnostic sur la viabilité économique de la Congolaise de raffinerie (CORAF) par un cabinet indépendant de réputation internationale. Les termes de référence de cette étude seront examinés par les services du FMI et de la Banque Mondiale.
- Etablissement –adoption d'une loi et dotation en effectifs – de l'observatoire anti-corruption, dont les termes de référence et la composition soient satisfaisantes pour les services du FMI et de la Banque Mondiale.
- Adoption par le gouvernement, au plus tard le 30 septembre 2007, d'un décret en vertu duquel toutes les nouvelles concessions pétrolières seront attribuées au moyen d'appels d'offres internationaux transparents et compétitifs. Ces règles seront publiées sur le site internet du ministère ayant en charge les finances.
- Adoption, au plus tard le 30 septembre 2007, par le gouvernement d'un décret qui (i) porte à 460 francs CFA le litre le prix du kérosène (jet-fuel) vendu aux compagnies aériennes étrangères; (ii) accroît à 335 francs CFA le litre le prix du kérosène (jet-fuel) vendu aux compagnies aériennes intérieures; et (iii) lie la tarification de ce carburant (jet fuel) aux variations des prix internationaux par le biais d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix.
- Finalisation et transmission au gouvernement, au plus tard le 30 septembre 2007, par un cabinet d'audit indépendant et de renommée internationale de l'étude-diagnostic de la stratégie de commercialisation du pétrole public par la SNPC.
- Finalisation et publication sur le site internet du ministère ayant en charge les finances ([www.mefb-cog.org](http://www.mefb-cog.org)), au plus tard le 31 décembre 2007, de l'audit, conduit par un cabinet d'audit indépendant et de renommée internationale, des transferts courants et d'un échantillon représentatif des dépenses en capital exécutés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2006, sur la base de termes de référence satisfaisants pour les services du FMI et de la Banque Mondiale et du FMI.
- Soumission au Parlement, au plus tard le 31 décembre 2007, d'un projet de loi qui énonce, entre autres, les règles à l'intention des cadres supérieurs de l'État en ce qui concerne les cas de conflits d'intérêt, et les règles de publication des patrimoines. Ces règles devraient veiller à ce que (i) ces hauts cadres (du gouvernement, de la fonction publique et des entreprises publiques) dévoilent annuellement leur patrimoine et les origines de leur revenus au moment de leur accession à leur fonction et annuellement ensuite pendant toute la durée de leur mission; (ii) les déclarations annuelles de

patrimoine doivent être notifiées à l'observatoire national anti-corruption, lequel publiera une synthèse de ses conclusions dans un délai de 6 mois après la fin de l'année civile.

- Adoption par le gouvernement d'un décret majorant les prix intérieurs des autres produits pétroliers raffinés afin de réduire les subventions à la CORAF de manière significative. Le montant de cette réduction sera déterminé au cours des discussions du budget 2008.
- Publication sur le site internet du ministère ayant en charge les finances ([www.mefdb-cog.org](http://www.mefdb-cog.org)), de façon permanente à compter de la date de promulgation de la loi de finances pour 2007, de tous les appels d'offres et soumissions (acceptés et rejetés) soumis au titre des marchés publics d'un montant équivalant à ou excédant 200 millions de francs CFA.
- Restriction, à titre permanent et à compter de la date de promulgation de la loi de finances pour 2007, de la procédure des paiements par anticipation aux seuls cas d'urgence nationale, en conformité avec la loi organique des finances publiques.
- Cessation, de façon permanente et à compter de la date de promulgation de la loi de finances pour 2007 de l'octroi à titre discrétionnaire d'exonérations fiscales et douanières.
- Centralisation au niveau du Trésor public et de façon permanente de toutes les recettes publiques et de l'exécution des paiements publics.
- Certification trimestrielle de façon permanente – avec un décalage d'un trimestre- des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale sur la base des termes de référence utilisés pour la certification des recettes de 2003. Les rapports de certification seront publiés sur le site Internet officiel du ministère ayant en charge les finances ([www.mefb-cg.org](http://www.mefb-cg.org)).
- Transmission aux services du FMI de toutes les données requises pour suivre la mise en œuvre du programme des autorités, comme précisé dans le protocole d'accord technique.

## **V. INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**

27. Le gouvernement transmettra aux services du Fonds monétaire international, par l'intermédiaire de son Représentant résident, et dans les délais spécifiés ci-dessous, les informations suivantes.

### **A. Secteur pétrolier**

28. Pour ce qui est du secteur pétrolier, le gouvernement communiquera aux services du FMI ce qui suit:

- Les données mensuelles sur la production de pétrole par champ; les coûts de production; le volume exporté; les prix à l'exportation et les opérations de la société nationale des pétroles du Congo (SNPC);
- Le détail concernant la part de pétrole brut revenant à l'État par puits, en distinguant la nature de la ressource à laquelle cette part est rattachée (redevance, «profit-oil»);
- Toute modification des paramètres fiscaux; et
- Le détail des prix pétroliers.

29. Les prépaiements pétroliers (voir paragraphe 20) sont comptabilisés dans le TOFE de la manière suivante:

- Au moment de la mobilisation du prépaiement, les sommes reçues sont comptabilisées en dettes (tirages en dessous de la ligne) et les sommes correspondantes aux frais de commission sont enregistrées dans la rubrique intérêts en dépenses courantes.
- Le remboursement du prépaiement intervient subséquemment à la vente du pétrole; lors de l'opération de remboursement, les recettes provenant de la vente du pétrole sont comptabilisées en recettes pétrolières définitives du Trésor public et le montant du remboursement est inscrit comme un financement négatif (remboursement).

## **B. Finances publiques**

30. Pour ce qui est des finances publiques, le gouvernement communiquera aux services du FMI ce qui suit:

- Un tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et ses annexes. Les tableaux annexes comprennent notamment: (i) le détail des recettes pétrolières en valeur avec les notes de calcul correspondantes; (ii) l'évolution de l'«excess-oil» et de tout paiement de bonus; et (iii) le détail des recettes fiscales et non fiscales et des dépenses de l'administration centrale, en particulier les transferts et les charges communes. Le TOFE provisoire et ses annexes seront transmis mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois, tandis que le TOFE définitif et ses annexes le seront dans les six semaines suivant la fin de chaque mois;
- Les données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront: (i) la structure des prix en vigueur durant le mois; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, f.o.b.-Med au prix de détail; (iii) les volumes mis à la consommation; et (iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane et taxe sur la valeur ajoutée — et des subventions directes/indirectes supportées par le budget. Ces données seront transmises dans les quatre semaines suivant la fin du mois;



- La balance du Trésor pour suivre les dépenses. Elle inclura les montants des engagements, ordonnancements et paiements pour les dépenses courantes et en capital. Elle serait préparée sur une base trimestrielle et transmise aux services du FMI dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre.
- Des données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public, y compris le détail relatif aux sources de financement. Si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera appliquée. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre;
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur non bancaire du budget (crédit bancaire net à l'État et financement non bancaire net de l'État). Ces données seront transmises mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
- Le tableau de suivi du circuit de la dépense détaillera le montant des engagements, ordonnancements et paiements, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissement. Il sera établi chaque trimestre et transmis aux services du FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre; et
- Un tableau trimestriel permettant le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, sur la base des secteurs pro-pauvres définis dans le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) (éducation et soins de santé de base, infrastructures et intégration rurale, eau et électricité, désarmement, démobilisation et réinsertion, protection sociale et agriculture). Les tableaux trimestriels seront transmis au FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre.

### **C. Secteur monétaire**

31. Le gouvernement communiquera mensuellement, au plus tard dans les quatre semaines suivant la fin du mois, les données provisoires suivantes:

- Le crédit bancaire net à l'État;
- Le bilan consolidé des institutions monétaires; la situation de la banque centrale et celle des banques commerciales;
- La situation monétaire intégrée;
- Le tableau des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs; et
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, si nécessaire.

32. Les données définitives de la situation monétaire intégrée seront transmises au plus tard dans les six semaines suivant la fin du mois.

### **D. Balance des paiements**

33. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions au titre du compte capital et financier) dès qu'elle aura été effectuée;
  - Les statistiques du commerce extérieur (volume et prix) préparées par le centre national de la statistique/BEAC, au plus tard dans les trois mois suivant la fin du mois concerné; et
  - Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année concernée.

### **E. Dette**

34. Le gouvernement communiquera aux services du FMI, au plus tard dans les quatre semaines suivant la fin du mois:
- Les données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs;
  - Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs;
  - Le détail du service prévisionnel de la dette publique intérieure et extérieure, le service dû et le paiement effectif, y compris la décomposition en intérêts et principal, ainsi que la ventilation par créancier;
  - La liste et les montants des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, y compris les informations détaillées relatives aux conditions figurant dans l'accord initial (devise, taux d'intérêt, période de grâce, échéances); et
  - Les décaissements effectifs au titre de l'assistance financière extérieure (projets et hors projets), y compris sur les nouveaux emprunts et les allègements éventuels de dette extérieure consentis par les créanciers extérieurs (tableaux de la CCA).

### **F. Secteur réel**

35. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, au plus tard dans les quatre semaines à compter de la fin du mois;
  - Les comptes nationaux provisoires dans les neuf mois à compter de la fin de l'année;

- Toute révision des comptes nationaux; et
- Tous les autres indicateurs et données statistiques permettant d'apprécier l'évolution économique d'ensemble, y compris les informations sur l'activité dans le secteur forestier, l'industrie de transformation du bois, ainsi que les notes de conjoncture mensuelles.

### **G. Réformes structurelles et autres données**

36. Le gouvernement communiquera les informations suivantes :

- Un tableau mensuel détaillé portant execution des mesures structurelles au titre du programme;
- Toute étude ou tout rapport officiel consacré à l'économie de la République du Congo, dans les deux semaines à compter de sa publication; et
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières sur le programme, dans les deux semaines suivant sa publication ou, au plus tard, son entrée en vigueur.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Programme de référence — Annexe établie à titre d'information**

Préparé par les représentants des services du FMI dans le cadre de la demande de programme de référence

Approuvé par Thomas Krueger et Anthony Boote

27 juin 2007

	Sommaire	Page
Annexes		
I. Relations avec le FMI .....		2
II. Relations avec le groupe de la Banque mondiale .....		5
III. République du Congo: questions d'ordre statistique.....		9

**Annexe I — République du Congo : Relations avec le FMI**  
(au 30 avril 2007)

**I. Statut :** date d'adhésion : 10 juillet 1963; régime : article VIII

**II. Compte des ressources générales :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	84,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	84,05	99,35
Position dans la tranche de réserve	0,56	0,66

**III. Département des DTS :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	9,72	100,00
Avoirs	0,12	1,28

**IV. Encours des achats et prêts :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Accords FRPC	23,58	27,87

**V. Accords financiers les plus récents :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	6 déc. 2004	5 juin 2008	54,99	23,58
FRPC	28 juin 1996	27 juin 1999	69,48	13,90
Accord de confirmation	27 mai 1994	26 mai 1995	23,16	12,50

**VI. Projection des obligations financières envers le FMI (en millions de DTS; sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :**

	<u>À échoir</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal	0,00	0,00	0,00	1,57	3,14
Commissions et intérêts	<u>0,42</u>	<u>0,52</u>	<u>0,52</u>	<u>0,52</u>	<u>0,51</u>
Total	0,42	0,52	0,52	2,09	3,65

## VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

La République du Congo a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée en mars 2006.

I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	mars 2006
Aide engagée	
Par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) <sup>11</sup>	1679,00
<i>dont</i> : assistance du FMI (en millions de dollars EU)	8,08
(équivalent en millions de DTS)	5,64
Date du point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'assistance du FMI (en millions de DTS)	
Assistance mise à la disposition du pays membre	--
Assistance transitoire	--
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement supplémentaire sur produit des intérêts <sup>12</sup>	--

## VIII. Évaluation des sauvegardes :

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est l'institut d'émission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, dont la République du Congo est membre. L'évaluation des sauvegardes achevée le 30 août 2004 a permis de constater que la BEAC a mis en place un certain nombre de mesures visant à renforcer son dispositif de sauvegardes depuis l'évaluation de 2001, mais que des progrès doivent encore être accomplis dans des domaines clés (voir rapport du FMI n° 06/262; 30 juin 2006).

## IX. Régime de change :

La monnaie de la République du Congo est le franc CFA, qui est arrimé à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Au 31 décembre 2006, le DTS valait 749,30

---

<sup>1</sup> L'aide promise dans le cadre PPTE initial est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>12</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé durant la période transitoire.

francs CFA. Le Congo applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

#### **X. Consultations au titre de l'article IV :**

Les consultations au titre de l'article IV avec le Congo s'effectuent selon un cycle de 24 mois, conformément à la décision du Conseil d'administration relative au cycle des consultations avec les pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI. Les consultations pour 2004 ont commencé à Brazzaville en février 2004 et se sont achevées à Washington en mars 2004. Le rapport des services du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)) a été examiné par le Conseil d'administration le 10 juin 2004.

#### **XI. Participation au PESF :**

Sans objet.

#### **XII. Assistance technique :**

<b>Thème</b>	<b>Département</b>	<b>Expert</b>	<b>Date</b>
Gestion des dépenses publiques	FAD	M. Bouley	août 2006
Conseiller résident (secteur réel)	STA	M. Gbossa	depuis novembre 2005
Modernisation des administrations fiscale et douanière	FAD	MM. Montagnat-Rentier, Lesprit et Boilil	février 2004
Mission de suivi	FAD	M. Lepage	novembre 2003
Classification fonctionnelle du budget	FAD	MM. Bouley, Helis et Lepage	octobre 2003
Statistiques multisectorielles	STA	MM. Marie, Maiga et M <sup>mes</sup> Fisher, Matei, Razin et Balvani	mai 2002
Expert résident (statistiques)	STA	M. Sin	depuis octobre 2001
Balance des paiements	STA	M. Fiévet	juin 2001
Budget, impôts et douane	FAD	MM. Bouley, Moussa, Brik et M <sup>me</sup> Tricoire	avril-mai 2001
Expert résident (fiscalité)	FAD	M. Laurent	1995-97
Administration fiscale	FAD	M. Grandcolas	novembre 1995- avril 1996
Administration fiscale	FAD	MM. Grandcolas et Castro	novembre 1994

#### **XIII. Représentant résident :**

Le représentant résident, M. Yaya Moussa, a pris ses fonctions en septembre 2005.



**Annexe II — République du Congo :**  
**Relations avec le Groupe de la Banque mondiale**  
**(au 1<sup>er</sup> juin 2007)**

**A. Partenariat pour la stratégie de développement de la République du Congo**

1. Après quatre conflits successifs (1993, 1997, 1998/99 et 2001/03), la paix civile a été progressivement rétablie à partir du cessez-le-feu intervenu en 2000 et de l'accord de paix de mars 2003 avec le dernier groupe rebelle actif. Depuis la conclusion du cessez-le-feu et l'adoption de la nouvelle constitution en 2002, le pays a largement renoué avec la paix, dans l'intérêt du peuple congolais. Le Congo achève ainsi une période de transition de cinq ans qui a notamment permis de valider le mandat du Président Denis Sassou-Nguesso et d'élire un Parlement et un Sénat en 2002. La communauté internationale a repris son assistance au Congo en 2001, après le règlement des arriérés envers la Banque mondiale et le FMI. L'accord FRPC approuvé par le Conseil d'administration du FMI en décembre 2004 a ouvert la voie à l'aide financière d'autres bailleurs de fonds, notamment de la BAfD, ainsi qu'au rééchelonnement de la dette par le Club de Paris. Plus récemment, le passage du point de décision de l'initiative PPTE en mars 2006 a conduit au renforcement du dialogue ainsi qu'à l'engagement de la communauté internationale au Congo. Les déclencheurs du passage au point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE sont les suivants: i) élaboration d'un DSRP complet; ii) maintien de la stabilité macroéconomique; iii) alignement des dépenses publiques sur les secteurs prioritaires recensés dans le cadre du processus DSRP; iv) renforcement de la gestion des finances publiques; v) amélioration de la gouvernance qui régit la gestion des ressources naturelles; vi) amélioration de la réglementation du secteur des télécommunications; vii) amélioration des prestations en matière d'éducation, de santé et de prévention du VIH/SIDA; et viii) gestion transparente de la dette extérieure.

2. Les principaux partenaires extérieurs pour le développement du Congo sont l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Agence française de développement (AFD), le PNUD, la Banque mondiale et le FMI. Les grands domaines d'intervention sont la gouvernance, l'aménagement urbain, les transports, la santé, l'éducation, l'environnement et les finances publiques. L'AFD et la BAfD ont publié en 2005 leur stratégie d'assistance au Congo pour la période 2005-07 tandis que la Banque mondiale prépare sa note de stratégie intérimaire pour les exercices 2008 et 2009.

**B. Stratégie d'assistance du Groupe de la Banque mondiale (AID, SFI et AMGI)**

3. En 2001, la Banque a repris son assistance au Congo dans le cadre d'une stratégie d'appui transitoire (SAT). La première SAT pour le Congo (Rapport 21328-COB) destinée au cadrage des interventions sur la période 2000-2002 a été entérinée par le Conseil le 16 janvier 2001. Elle mettait l'accent sur la consolidation du processus de paix et sur la reconstruction physique du pays. Le Conseil a entériné une deuxième SAT (pour 2003-05) en septembre 2003 (Rapport 26566-COB). La nouvelle stratégie visait à aider le Congo à sortir de la spirale des conflits et reposait sur quatre grands volets interdépendants : i) création d'emplois grâce à la croissance et à la diversification économiques; ii) repositionnement du

secteur public et renforcement de ses capacités; iii) atténuation des risques à court et à moyen terme pour l'environnement social; iv) apport de ressources pour soutenir le développement et la stabilité socioéconomiques à travers une aide extérieure et un allègement de la dette accrue. La Banque a fourni un appui financier et des conseils de politique dans ces domaines par des opérations de prêts et des activités hors prêts.

4. Au 1<sup>er</sup> juin 2007, le portefeuille de prêts de la Banque à la République du Congo se composait de quatre opérations de l'AID, correspondant à un montant total d'engagements de [87] millions de dollars EU, dont [58] millions décaissés. Le tableau 1 ci-dessous présente la synthèse du portefeuille de la Banque au Congo. Les opérations ont consisté à appuyer: i) la mise en œuvre des réformes visant à accroître la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques (projet de renforcement des capacités en matière de transparence et de gouvernance); ii) la réhabilitation de l'infrastructure socioéconomique et au développement rural (réhabilitation d'urgence de l'infrastructure et amélioration des conditions de vie, reconstruction d'urgence et appui communautaire, et éducation de base); iii) les politiques et programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA (projet d'appui à la santé et à la lutte contre le sida). Deux projets ont été récemment clôturés: le crédit de redressement économique à la fin décembre 2006 et le projet de réhabilitation d'urgence de l'infrastructure et d'amélioration des conditions de vie en janvier 2007. Un supplément au projet de renforcement des capacités en matière de transparence et de gouvernance a été approuvé en mai 2007 (15 millions de dollars EU; sous forme de don), et un projet est à l'étude actuellement, celui de réhabilitation de l'agriculture et des routes rurales (20 millions de dollars EU).

Tableau 1. République du Congo — Portefeuille de prêts de la Banque mondiale (tous IDA)

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

Opération	Date d'approbation	Entrée en vigueur	Date de clôture	Montant	Montant décaissé
Appui à l'éducation de base	23 sept. 2004	25 mars 2005	31 déc. 2008	20,0	9,1
MAP/VIH-SIDA et santé	20 avril 2004	28 oct. 2004	30 juin 2009	19,0	11,0
Reconstruction d'urgence et appui communautaire	24 juin 2003	16 sept. 2003	31 déc. 2007	41,0	32,7
Transparence et gouvernance	7 fév. 2002	28 fév. 2003	31 déc. 2007	7,0	4,8
Total				87,0	57,6

5. Le programme de prêts est complété par des dons, dont un de 17 millions de dollars EU affecté au programme plurinational de démobilisation et de réintégration qui a pris effet en août 2006.

6. Le programme de travaux d'analyse réalisé dans le cadre de la SAT 2003-05 portait sur l'examen des dépenses publiques, l'analyse de viabilité de la dette, le rapport

d'évaluation sur la passation des marchés publics combiné à une évaluation de la responsabilisation financière du pays, un examen du secteur de l'éducation et une note sur la politique agricole.

### *Note de stratégie intérimaire*

7. Une mise à jour de la stratégie d'assistance de la Banque est en cours d'élaboration et prendra la forme d'une note de stratégie intérimaire (NSI). La NSI proposée porte sur la période 2008-09 et comprend une enveloppe de dons AID de 62 millions de DTS (soit l'équivalent de 80 millions de dollars EU). Elle devrait être soumise au Conseil en août 2007. La NSI sera suivie d'un cadre d'assistance stratégique (CAS) complet, une fois que le DSRP sera achevé. Prenant appui sur un vaste processus de concertation interne et sur les entretiens qui ont précédé le passage du point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE, la NSI est centrée sur deux axes :

- ***Intensification de l'attention accordée aux questions de gouvernance, en particulier dans le secteur pétrolier et dans la gestion des ressources financières publiques*** en mettant l'accent sur la budgétisation et la gestion de l'investissement public, ainsi que sur la lutte contre la corruption. Le chronogramme de cette NSI a été prévu pour venir en appui aux déclencheurs du point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE qui serviront de repères intérimaires pour la réforme de la gouvernance. Cette intensification des efforts de réforme continuera à compléter les autres initiatives en cours d'exécution, telle que l'Initiative de transparence des industries extractives appuyée par la Banque.
- Création des conditions propices à une croissance équitablement répartie par l'amélioration de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté, ***privilégiant en particulier la santé et les communautés urbaines mal desservies, ainsi que le secteur rural***, afin de promouvoir la diversification économique et la résolution des questions de pauvreté.

### **SFI**

8. À l'heure actuelle, la SFI n'a pas d'investissements au Congo, mais elle y suit de près l'évolution du processus de privatisation du chemin de fer. La SFI étudie par ailleurs les possibilités d'intervention pour la restructuration du secteur financier, le développement des PME, la reconstruction des infrastructures et le développement des secteurs pétrolier et minier.

### **AMGI**

9. La République du Congo a contribué à l'augmentation générale du capital en mars 2003. L'AMGI n'est pas engagée en République du Congo à l'heure actuelle, et aucune demande n'est à l'étude.

### **C. Domaines de collaboration Banque mondiale-FMI**

10. Les services du FMI et de la Banque entretiennent une relation de collaboration étroite à l'appui des politiques visant à aider la République du Congo à asseoir la paix civile, à maintenir la stabilité macroéconomique, à améliorer la gouvernance, à consolider le redressement social et

à promouvoir le développement durable. La Banque et le FMI échangent régulièrement des informations et suivent ensemble les progrès de la mise en œuvre du programme de réformes appuyé par la FRPC. Des missions conjointes auront lieu pour examiner les progrès réalisés..

### **C.1. Domaines dans lesquels la Banque est chef de file**

- Réformes du secteur social;
- Développement rural;
- Privatisation, réforme du cadre réglementaire et développement du secteur privé;
- Transparence de l'utilisation des deniers publics, notamment par la réforme des marchés publics et de la gestion de l'investissement public;
- Identification et analyse des questions de corruption.

### **C.2. Domaine dans lesquels la Banque et le FMI co-pilotent les activités**

- Assistance à l'élaboration du DSRP;
- Viabilité de la dette;
- Questions de gouvernance;
- Gouvernance de la gestion des ressources naturelles, en particulier dans les secteurs pétrolier et forestier;
- Gestion des finances publiques;
- Secteur financier;
- Statistiques et questions afférentes aux méthodes de calcul.

### **C.3. Domaines dans lesquels le FMI est chef de file**

- Stabilité macroéconomique;
- Finances publiques, y compris la politique et l'administration fiscale, la politique douanière/tarifaire, et la mobilisation des recettes non pétrolières;
- Politique monétaire;
- Compétitivité/régime de change/questions de politique commerciale;
- Système des paiements extérieurs.

### **Annexe III — République du Congo: questions d'ordre statistique**

De manière générale, la République du Congo fournit des données statistiques appropriées à la mission de surveillance malgré les déficiences observées dans les comptes nationaux et les statistiques de balance des paiements. L'infrastructure statistique se reconstruit lentement après les conflits civils de 1997 et de décembre 1998 à octobre 1999, qui ont infligé des dégâts considérables à l'infrastructure administrative et qui ont abouti à la perte d'une grande quantité de données archivées. Depuis octobre 2001, l'expert résident en statistique détaché par le Département des statistiques du FMI (STA) assiste les autorités en matière de statistiques macroéconomiques.

Une mission de statistiques multisectorielles s'est rendue à Brazzaville en mai 2002 pour une évaluation de l'état de l'appareil statistique. Elle a constaté, de manière générale, que les statistiques macroéconomiques présentaient des lacunes et pâtissaient de l'absence d'un programme statistique national et d'un manque de ressources financières, matérielles et humaines. La mission a recommandé des mesures d'amélioration qui sont suivies par un conseiller en statistique.

La République du Congo a adhéré au Système général de diffusion des données (SGDD) le 5 novembre 2003; toutefois, les métadonnées publiées au Tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) n'ont pas été mises à jour ou certifiées depuis 2003.

#### **Statistiques du secteur réel**

Les données de comptabilité nationale présentent des lacunes, avec des discordances tant internes qu'avec les données de balance des paiements. Les estimations relatives au secteur informel reposent sur des données remontant à 1978. La direction générale de la statistique (DGS) du ministère des finances fournit aux missions du FMI des données sur le PIB ventilées par dépenses et par secteurs, en termes nominaux et réels. Les données relatives aux transactions pétrolières ont de tout temps présenté des lacunes, ce qui soulève des questions quant à la transparence des interactions entre les sociétés pétrolières qui opèrent au Congo et les organismes publics qui sont en rapport avec ces sociétés.

Les données annuelles sur l'emploi dans les administrations publiques sont fournies par le ministère des finances mais elles ne concordent pas avec celles du registre des effectifs du ministère de la fonction publique. Dans le cadre des réformes structurelles engagées au titre du programme post-conflit, le gouvernement a mené à bien un recensement des agents de l'État et mis en place un nouveau registre de la fonction publique. Les données sur l'emploi dans le secteur privé ne sont pas disponibles.

L'évolution des prix des denrées consommées par les ménages est recueillie dans la capitale, Brazzaville (pondérations de 1977 et période de référence des prix, décembre 1977) et la deuxième ville du pays, Pointe-Noire (période de référence des prix, janvier 1996 et pondérations de 1989). Les pondérations ne correspondent plus aux modes de consommation des ménages. Les données sont recueillies mensuellement. Les autorités entendent établir un IPC qui soit harmonisé avec celui des autres États membres de la CEMAC.

## Statistiques de finances publiques

Les statistiques de finances publiques (SFP) ne sont ni complètes, ni établies de manière systématique. Le *Tableau des opérations financières de l'État* (TOFE) est établi à partir de plusieurs sources disparates plutôt que sur la base d'une série complètes de relevés comptables. Les données relatives aux financements sont obtenues actuellement à partir des statistiques monétaires plutôt que des données de comptabilité publique. De ce fait, la concordance des données de finances publiques et des statistiques monétaires et financières ne peut être avérée.

Au moment de la mission de statistiques multisectorielles de mai 2002, les responsables de la production du TOFE ne disposaient pas de la *balance des comptes du Trésor*, source de données de trésorerie fondamentale et essentielle, ni d'autres sources.<sup>13</sup> La mission a recommandé que des procédures systématiques soient mises en place pour la compilation des statistiques de finances publiques et basées dans la mesure du possible, sur un ensemble unifié de registres comptables et administratifs.

Les responsables de l'établissement du TOFE n'ont pas accès aux états financiers pertinents de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) qui effectue plusieurs opérations pour le compte du gouvernement (notamment dans le secteur pétrolier).

En 2003, le Congo a transmis des données de SFP au Département des statistiques du FMI, aux fins de publication dans *GFS Yearbook* selon le formulaire type de l'édition 2001 du Manuel de statistiques de finances publiques, mais aucune statistique n'a été communiquée depuis lors et aucune donnée budgétaire n'a été transmise pour publication dans *SFI* depuis 2001. L'établissement de statistiques de finances publiques à communiquer au FMI devrait être effectuée en étroite collaboration avec les responsables de l'établissement du TOFE.

Des progrès sont en cours pour corriger ces lacunes. En février/mars 2003, une mission de suivi du Département des finances publiques a constaté que la plupart des recommandations de la mission effectuée en 2001 sur la gestion des dépenses, en ce qui concerne en particulier la décentralisation des recettes et de l'exécution des dépenses publiques par le budget sont appliquées et que des dispositions sont prises pour informatiser la chaîne de la dépense.

La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) produit des données complètes sur l'encours de la dette extérieure publique, y compris les arriérés et sa composition, assorti de projections détaillées sur le service de la dette à échoir. Ces données sont fournies aux missions du FMI. Toutefois, les données sur l'encours de la dette ne peuvent être rapprochées des données sur les flux dans la balance des paiements. La CCA produit aussi des données sur la dette intérieure.

---

<sup>13</sup> Cette compilation n'est pas effectuée sur la base des registres comptables du Trésor, auxquels ces responsables n'ont pas eux-mêmes accès. La mission a examiné le tableau Excel utilisé pour l'établissement du TOFE et formulé des recommandations en vue de son amélioration, bien qu'elle n'ait pas été en mesure de vérifier les liens qui existent entre ce tableau et les sources de données primaires.

Il n'existe pas de base de données centralisée et complète des opérations des entreprises publiques. Des informations ont cependant été fournies aux missions du FMI par des entreprises à titre individuel.

### **Statistiques monétaires et financières**

Les données mensuelles de statistiques monétaires du Congo et des autres États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sont transmises régulièrement au FMI sur support électronique par la BEAC. L'exactitude des données monétaires peut être entravée par l'ampleur de la circulation des billets de banque entre les pays de la CEMAC. Le Congo n'est toutefois que faiblement touché par ces mouvements : 5,7 % des billets de banque émis au Congo par la direction nationale de la BEAC sont en circulation au Cameroun et 1 % environ au Gabon, tandis que les billets en circulation au Congo comprennent 2,6 % environ de billets émis au Cameroun et autour de 3,4 % proviennent du Gabon.

La mission de statistiques monétaires et financières qui s'est rendue au siège de la BEAC en mai 2001 a fourni une assistance technique à l'établissement et à l'actualité des statistiques monétaires. La mission a étudié un plan d'action pour l'application du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)* et pour l'insertion d'une page CEMAC dans *SFI*. Après la mission de 2001, un séminaire régional sur les statistiques monétaires et finances a été organisé par la BEAC à Libreville en mai 2002 pour appuyer la mise en œuvre du *MSMF* dans les pays de la CEMAC. La nouvelle page CEMAC est parue dans *SFI* en janvier 2003.

La mission multisectorielle de mai 2002 a constaté que la couverture institutionnelle des administrations publiques et du secteur public non financier dans les statistiques monétaires était obsolète et avait besoin d'être révisée.

### **Statistiques du secteur extérieur**

Comme dans d'autres pays de la CEMAC, l'agence nationale de la BEAC est chargée de la collecte et de la diffusion des données de balance des paiements. Les statistiques de balance des paiements sont préparées annuellement mais le système de compilation a été conçu pour produire des données trimestrielles. Jusqu'à 1994, les données de balance des paiements ont été recueillies selon la méthodologie de la quatrième édition du *Manuel de la balance des paiements*. La BEAC fournit des données annuelles sur les exportations de biens et de services et sur les flux de capitaux autres que ceux liés à la dette publique. À partir de 1995, les données sont établies selon la méthodologie de la cinquième édition du *Manuel*. En 2006, les données de balance des paiements pour la période allant de 1995 à 2005 ont été fournies au FMI pour publication dans *Statistiques financières internationales*.

En mai 2002, la mission d'assistance technique a constaté que le système et les procédures de compilation reposaient sur des fondements conceptuels robustes, mais que des faiblesses subsistaient dans leur application, en raison de l'absence de sources et de méthodes bien établies, du manque de personnel et de formation. Cette situation a entraîné des retards importants dans la production des statistiques de balance des paiements et, de manière générale, et un suivi insuffisant de la qualité des données à la source transmise par les

correspondants statistiques. En outre, l'opacité de certaines transactions pétrolières est un important facteur d'imprécision. Par ailleurs, les flux d'investissement nets sont surestimés par la non comptabilisation significative des opérations de désinvestissement liées aux régimes fiscaux dérogatoires accordés aux sociétés étrangères de forage pétrolier.

En février 2007, un expert relevant du Département des statistiques du FMI a tracé les grandes lignes d'un certain nombre de recommandations visant à améliorer le dispositif institutionnel qui régit l'établissement des statistiques de balance des paiements.



**RÉPUBLIQUE DU CONGO — TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNÉMENT REQUIS AUX FINS DE LA SURVEILLANCE**  
**au 24 mai 2007**

	Date de la dernière observation	Date de réception	Périodicité des données <sup>6</sup>	Fréquence de transmission <sup>6</sup>	Fréquence de publication <sup>6</sup>
Taux de change	courante	courante	Q	Q	Q
Avoirs et engagements de réserve internationale des autorités monétaires <sup>1</sup>	Mars 2007	Mai 2007	M	M	M
Base monétaire	Mars 2007	Mai 2007	M	M	M
Monnaie au sens large	Mars 2007	Mai 2007	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	Mars 2007	Mai 2007	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2007	Mai 2007	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Janvier 2006	Février 2006	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Février 2007	Mai 2007	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administrations publiques <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administration centrale	Février 2007	Mai 2007	M	T	T
Encours de la dette publique ou garantie par l'État <sup>5</sup>	Décembre 2006	Mai 2007	T	T	T
Solde extérieur courant	Décembre 2006	Mai 2007	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	Décembre 2006	Mai 2007	A	A	A
PIB/PNB	2006	Avril 2007	A	A	A
Dette extérieure brute	Décembre 2006	Avril 2007	T	T	T

<sup>1</sup> Inclut les avoirs de réserves gagés ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

<sup>2</sup> Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, billets et obligations du Trésor.

<sup>3</sup> Financement extérieur, financement intérieur bancaire et financement intérieur non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques sont constituées de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires, caisses de sécurité sociale) et des administrations d'États fédérés ou locales.

<sup>5</sup> Y compris ventilation par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND)



## **Déclaration de M. Rutayisire sur le programme de référence de la République du Congo**

Au nom des autorités congolaises que je représente, je souhaite remercier la direction et les services du FMI pour leur soutien continu aux efforts déployés par la République du Congo en vue de parvenir à une croissance durable et de réduire la pauvreté.

Malgré les bons résultats enregistrés régulièrement ces quelques dernières années, la charge excessive de la dette a continué d'entraver nettement la lutte menée contre la pauvreté. Parallèlement, les autorités font face aux séquelles du conflit qu'a connu le pays. En 2006, le programme FRPC a fortement dérapé, car elles ont dû affronter cette situation difficile, notamment le coût des élections démocratiques qui doivent compléter la transition politique, répondre à des besoins exceptionnels d'infrastructure sociale et économique après des années d'un conflit destructeur et contenir les répercussions d'une instabilité politique qui a touché l'Afrique centrale.

Les autorités sont déterminées à appliquer avec succès le programme de référence récemment conclu avec les services du FMI afin de corriger ces dérapages et ont bon espoir de reprendre rapidement l'exécution du programme appuyé par la FRPC.

En particulier, afin d'éviter les risques de dérapages budgétaires, les autorités prennent actuellement des mesures pour améliorer la mobilisation des recettes pétrolières, principalement par la poursuite de la certification trimestrielle des recettes pétrolières et le rapprochement des comptes afférents à ces recettes. En ce qui concerne les recettes non pétrolières, elles s'attachent essentiellement à renforcer l'administration fiscale et douanière, à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, à étendre l'usage du numéro d'identification du contribuable à toutes les transactions avec l'État et à limiter les exonérations fiscales et douanières discrétionnaires. Elles ont aussi l'intention de compléter la loi de finances de 2007 par des mesures structurelles plus énergiques visant à améliorer la gestion des dépenses publiques et la transparence dans la procédure de passation des marchés publics, ainsi que la qualité de la dépense et la gouvernance. Selon des données préliminaires, les résultats du premier trimestre cadrent avec les objectifs du programme. Néanmoins, après l'accident survenu au début de mai 2007 sur une grande plateforme pétrolière, les autorités ont demandé un ajusteur à la baisse des cargaisons de pétrole prévues au programme de façon à tenir compte d'éventuels écarts de la production par rapport aux niveaux du programme.

En ce qui concerne les risques de retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles, je souhaite rassurer les administrateurs au sujet de la détermination des autorités. Elles ont en particulier pris récemment un certain nombre de mesures concrètes pour appliquer les réformes, notamment dans le domaine de la gouvernance. Elles ont publié le rapport d'audit sur l'adjudication de la concession du champ pétrolifère Marine XI et ont l'intention de prendre, sur la base de ses conclusions, des mesures complémentaires pour accroître la

gouvernance dans l'octroi des droits d'exploitation des ressources naturelles. En outre, elles ont libéralisé le prix et l'importation du ciment en février 2007. La Cour des comptes a récemment présenté au gouvernement un rapport de certification abordant la question des conflits d'intérêts dans la gestion des ressources pétrolières, rapport qui a été publié sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget. Par ailleurs, la République du Congo a respecté les critères de réalisation sur la centralisation de toutes les recettes publiques et l'exécution de tous les paiements publics par le Trésor, ainsi que sur la communication d'informations sur la dette intérieure et extérieure. Conjuguées à l'engagement des autorités de suivre les règles de passation des marchés publics, fondées sur des appels d'offres internationaux, ces mesures témoignent de l'attachement du Congo à une gestion saine des finances publiques qui peut assurer l'exécution adéquate des dépenses publiques et le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. Enfin, le Parlement a adopté au début de juin 2007 la loi établissant l'observatoire anticorruption, déclencheur important pour le point d'achèvement PPTE. Un décret présidentiel devrait sous peu doter en personnel cet observatoire. Pour ce qui est du secteur pétrolier, les autorités ont l'intention d'achever l'étude diagnostique sur la stratégie de commercialisation des ressources pétrolières de l'État par la SNPC et d'adopter un décret sur l'ajustement des prix des produits pétroliers avant la fin de 2007. S'agissant de la gestion de la dette extérieure, elles poursuivront leurs efforts en vue de normaliser leurs relations avec les créanciers extérieurs.

En ce qui concerne la stratégie de réduction de la pauvreté et la mise en œuvre des déclencheurs pour le point d'achèvement PPTE, les autorités prennent actuellement, avec le concours des donateurs, des mesures pour mettre au point la version définitive du DSRP avant la fin de décembre 2007 en vue d'accélérer la mise en œuvre de ces déclencheurs et d'harmoniser les stratégies sectorielles avec la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

En conclusion, le Congo est un pays sortant d'un conflit qui, en matière de développement, doit relever des défis de taille. À cet effet, les autorités sont déterminées à poursuivre leur étroite collaboration avec le FMI et la communauté plus vaste des bailleurs de fonds internationaux. Les dérapages dans la mise en œuvre du programme sont imputables au coût inévitable de la démocratisation et des séquelles du conflit. S'agissant de ces questions, les autorités continuent de compter sur la compréhension de la communauté des bailleurs de fonds. Compte tenu de la souplesse dont ont fait preuve les administrateurs dans des cas semblables, elles ont bon espoir de reprendre rapidement l'exécution du programme soutenu par la FRPC. À ce stade crucial, elles misent aussi sur un soutien continu de la communauté financière internationale à leurs efforts de développement.